

Olivier

Olivier

clausura sui per tunc a d. 10
de vobis ne certare

[Faint, mostly illegible text with significant staining and bleed-through from the reverse side.]

20
37

[Faint text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

FRC.9.26027

Jean de Dieu d'Almeida

Case
FRC
23059

L'ESPRIT D'ORPHÉE,
OU
DE L'INFLUENCE RESPECTIVE
DE LA MUSIQUE,

DE LA MORALE ET DE LA LÉGISLATION.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Nota. Cet ouvrage , dont l'étendue avoit été annoncée précédemment dans un prospectus , ne sera rendu public que par des livraisons successives , plus ou moins considérables , des matières qui le composent , suivant l'accueil qu'il recevra des littérateurs ou des amateurs de musique.

L'ESPRIT D'ORPHÉE,
O U
DE L'INFLUENCE RESPECTIVE
DE LA MUSIQUE,
DE LA MORALE ET DE LA LÉGISLATION.

Sylvestres homines , sacer interpresque deorum ,
Cædibus ac victu fœdo deterruit Orpheus ;
Dictus oh hoc lenire tigres , rabidosque leones.
Horat. art poëtic.

PAR LE CITOYEN OLIVIER.

PARIS ,
CHARLES POUGENS , Imprimeur-Libraire , rue
Thomas-du-Louvre , n°. 246.

AN VI. (1798.)

LIBRARY OF CONGRESS

100

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF MUSIC

100

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF MUSIC
100

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

100

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF MUSIC
100

100

INTRODUCTION.

L'OMBRE D'ORPHÉE.

SONGE.

PERSONNE n'ignore qu'on ne peut guère se familiariser avec l'art enchanteur de la musique , sans en devenir un peu passionné. Cette passion a été pour moi d'autant plus un besoin de l'ame , que , extrêmement sensible aux perfidies , à la perversité comme aux misères des humains , qui me font l'impression d'un vif déchirement , dont la plus horrible discordance de sons sur des nerfs extraordinairement délicats offre en quelque sorte l'image , j'éprouve une espèce de consolation dans le charme et la douceur des consonnances et de la mélodie musicales. Je ne me sens bien qu'avec quelqu'un de vertueux que j'aime , ou avec une belle.

A

musique. J'ai joint à ce goût celui de la retraite, où j'ai médité assez long-tems sur la convenance des lois les plus simples de raison universelle avec le bonheur social. Un jour où, dans ma retraite accoutumée, au milieu des champs, je m'étois amusé à parcourir une partition délicieuse d'opéra, mise en musique par Sacchini, j'allai me promener seul, occupé de mes méditations ordinaires. Je gravis au sommet d'une colline, soit attiré par le spectacle de la nature, toujours plus varié, toujours plus beau quand on le considère du haut des monts, soit que j'aimasse à respirer un air plus pur. Cédant à un peu de fatigue, cherchant un abri contre l'ardeur du soleil, j'entre dans une cabane, m'y repose et m'y endors. C'est là qu'Orphée m'apparut en songe, comme je vais le raconter.

Je me trouvai transporté dans un vallon charmant. J'étois assis à l'ombre d'un peuplier, sur les bords d'un fleuve qui rouloit paisiblement son onde limpide. Le soleil,

au milieu de sa carrière, doroit l'horizon ; les zéphirs se jouoient sur l'émail des prairies naturelles , coupées de petits ruisseaux qui , dans leur course tortueuse , sembloient impatiens de se précipiter dans le fleuve. Je m'imaginai que j'étois au vallon de Tempé. Les côteaux voisins étoient couverts de longues filés de troupeaux , dont les bêlemens sembloient exprimer la douce tranquillité de ces lieux. Tout d'un coup l'air retentit de la plus gracieuse harmonie musicale dont mon ouïe eût jamais été frappée. Je me sentis ému ; je me levai pour regarder d'où venoit ce beau concert , et je vis une troupe de jeunes gens , filles et garçons , qui descendoient de la montagne avec des mouvemens cadencés par l'alégresse , chantant , et jouant de toutes sortes d'instrumens ; leur chant et le son de leurs instrumens se mêloient avec tant de justesse et de précision , les mélodies me paroissoient si agréables , si neuves , si piquantes , que je ne pus m'empêcher de croire m'être intro-

doit dans le séjour des dieux de la musique , et j'en tressaillis de plaisir.

Je ne sais si la musique aide à dissiper la terreur dont les hommes sont naturellement susceptibles lorsqu'ils sont frappés d'un spectacle inattendu ; mais j'osai m'avancer de cette troupe , dont toutes les figures étoient ravissantes de beauté et rayonnantes de la joie de l'amitié. Elle avoit pour chef un grand et beau jeune homme tenant en mains une lyre , ayant la tête couverte d'une simple couronne de laurier , et un vêtement de lin à la forme grecque.

Il se montra surpris en appercevant un étranger dans ces lieux. Il fait cesser la musique , s'approche de moi avec un air de bienveillance ; et m'inclinant devant lui respectueusement , je lui dis :

O toi , qui que tu sois , pardonne si j'ai pénétré sur les terres de ton empire , où réside sans doute la vertu , puisque tout m'y annonce le bonheur. Permits que je te demande si tu n'es qu'un mortel , si

tu es roi de cette contrée , et si je pourrois mériter de devenir un de tes sujets.

Il me répond : J'ai été mortel , je ne le suis plus : on m'avoit autrefois déféré sur la terre les honneurs de l'immortalité ; mais aujourd'hui on ne s'y souvient guère de moi que comme d'un être fabuleux. La destinée t'a permis de pénétrer un moment dans cette partie de l'Elysée que j'habite. La troupe heureuse qui m'entoure m'a choisi pour son chef ; mais je n'ai jamais cessé d'être l'égal de ceux qui la composent : je n'ai sur eux de priorité que pour entonner des chants en l'honneur de l'Être suprême , exprimer une juste reconnoissance des bienfaits dont il nous environne , témoigner le sentiment fraternel d'une amitié délicieuse, dont la musique seule développe tous les accens. Enfin je suis ORPHÉE ; tu ne pourras t'associer au bonheur dont je jouis que lorsque tu auras courageusement subi les épreuves auxquelles la vertu est exposée dans le cercle de la vie humaine. Tu

n'as point encore éprouvé la destruction de ton existence mortelle ; c'est une dette qu'il faut payer : rends-toi propre à envisager cette heure fatale sans crainte ; ce n'est que dans l'étude de l'art musical que tu trouveras ce grand secret. Adieu , mortel, retourne à ton poste.

Ces derniers mots , quoique prononcés avec un ton de bonté , me foudroyèrent. Me prosternant devant l'être vertueux que j'avois attentivement écouté , je m'écriai : Orphée , divin Orphée , laisse - moi de grace jouir encore quelques jours de la suave mélodie qui rend ces lieux enchantés ; ou du moins , toi dont la bouche harmonieuse n'a prononcé que des paroles de sagesse , permets que j'en recueille quelque fruit , avant de retourner dans le monde où je suis condamné d'habiter : permets-moi du moins de t'adresser quelques questions ; daigne les résoudre.

A l'instant Orphée fait signe à sa troupe de nous laisser seuls. Ils'assied sur le gazon ; et jetant sur moi un regard d'amitié , il

me fait signe de m'asseoir à côté de lui. Je me place à une distance respectueuse.

Tu es de nation française ; me dit-il , de cette nation où les abus de la législation ont été plus vivement sentis à mesure ; que la musique a été plus perfectionnée , et où en même-tems la corruption des mœurs , offrant un obstacle sans cesse renaissant à l'établissement du meilleur ordre public que les amis de l'humanité puissent concevoir , doit s'attribuer en grande partie à ce qu'on a négligé la véritable éducation musicale ou à ce qu'on a fait communément une application perverse de l'art musical. Tu aimes l'étude de la musique et des maximes de justice dont l'observation fonde le bonheur de l'homme en société ; c'est là le sublime amour des convenances , de ces grandes convenances qui ne satisfont pas seulement l'esprit , mais qui pénètrent jusqu'au fond du cœur. A ce titre , je consens de converser avec toi pendant quelques minutes , faveur dont aucun

mortel n'a encore joui depuis que je suis dans l'Elysée.

Oui, lui dis-je, je suis Français. Orphée ne m'avoit jamais été cité que comme un demi-dieu du paganisme, et on ne m'a représenté les vertus de la plupart des demi-dieux que l'antiquité révéroit, que comme des fables ingénieuses dont les allusions étoient d'une utile instruction. C'est pourquoi je suis maintenant surpris de trouver réellement Orphée, jouissant du bonheur que l'Être suprême réserve aux hommes vertueux.

Orphée sourit. Tu seras heureux comme moi, dit-il, si tu te rends utile à tes semblables, et si en remplissant ce devoir sacré, tu en remplis un autre, le premier de tous, la source de celui-là, savoir, de rendre à la divinité le culte le plus parfait dont tu auras eu l'idée. Dans les tems et les lieux où j'ai vécu, les hommes ne connoissoient que la loi naturelle; en conformité de cette loi, j'ai rempli mon cœur d'admiration et de respect pour l'Être suprême,

suprême , de bienveillance et de justice envers mes semblables. J'ai suggéré aux peuples de s'attacher à ces idées primitives seuls fondemens du vrai bonheur ; j'ai compris que rien , mieux que la musique , ne pouvoit inspirer ou augmenter les sentimens que ces idées excitent. Je me suis adonné à l'art musical , où j'ai excellé. Quelle est la secte philosophique où l'on puisse avoir adopté des principes qui me déclarent exclu d'une vie immortelle et heureuse dans le séjour des hommes vertueux ? — Notre dialogue continua ainsi :

L E F R A N Ç A I S .

Excuse en moi la petitesse des connoissances humaines , et daigne favoriser l'ambition que j'aurois d'agrandir sous tes auspices la sphère de ces connoissances. Serroit-il maintenant impossible de rappeler sur la terre le règne moral de la musique , en suivant tes traces ? seroit-il vrai que cet art qui commande au sentiment , n'a pu régner que sur des peuples barbares ,

si bien qu'on nous raconte seulement qu'Orphée adoucissoit la cruauté des bêtes féroces ?

O R P H É E.

Sans doute, moins les sentimens naturels chez un peuple sont altérés par les abus de la civilisation , plus la musique peut s'emparer d'un ascendant irrésistible ; car les erreurs de l'esprit arrêtent continuellement la marche plus sûre du sentiment. Cependant *le germe des sensations musicales*, placé par la divinité dans tous les hommes, n'est point étouffé chez un peuple civilisé ; bien plus , ce peuple abonde d'une multitude d'hommes dont les organes délicats sont susceptibles d'une foule de sensations qui échappent à l'homme sauvage. Tout est compensé par la main bienfaisante de la divinité ; cette main secourable n'abandonne jamais l'homme qui ne veut point la méconnoître. Un peuple policé est devenu par-là même plus ou moins familier avec les effets musicaux ; mais ces

effets perdent leur influence et leur ascendant par la manière vicieuse dont on les produit, ou par l'insouciance qu'on met à les diriger utilement. Ainsi il n'est aucune nation sauvage ou civilisée, heureuse ou malheureuse, libre ou opprimée, qui ne puisse recevoir les effets merveilleux et utiles de l'art musical. La régénération des lois ou de la liberté naturelle doit même aller de pair avec le rétablissement de l'empire de la musique.

LE FRANÇAIS.

O toi qui as si bien réussi à faire le bonheur des habitans de la Thrace par tes sons harmonieux, toi de qui sans doute les Arcadiens ont reçu l'âge d'or, oserois-je te demander quels sont les moyens de diriger l'influence musicale, et sur-tout d'aider, par cette influence, l'ascendant que les bonnes lois morales et politiques doivent prendre sur le peuple pour assurer sa félicité ?

Tu me demandes de t'expliquer ce qu'il y a de plus sublime dans l'art musical , en même tems ce qu'il y a de plus nécessaire dans le gouvernement des peuples. Ignoreres-tu que la divinité ne permet aux hommes de posséder la théorie transcendante d'aucune science , qu'après qu'ils se sont imposé le travail d'une longue méditation ? Les archives littéraires de la Grèce , dont il reste divers fragmens en Europe , te donneront bien des facilités pour l'étude que tu envisages ; mais les effets de la musique se jugent mieux par le sentiment qu'ils font naître , que par les raisonnemens où l'on cherche à deviner la cause de ces effets. Je consens néanmoins à te tracer la marche que tu dois suivre dans les études de la théorie de l'art musical , qui ne sont guère utiles si l'on n'y joint la pratique.

Recherche premièrement en quoi consiste l'influence de la musique sur les

mœurs ; observe sur-tout combien la musique augmente l'intensité des sentimens religieux ; examine sous quel aspect les anciens philosophes ont reconnu que la musique étoit la reine des sciences ; enfin , étudie les diverses opinions qui ont été conçues touchant la théorie de cet art , et choisis auxquelles de ces opinions tu dois t'arrêter de préférence , comme par un instinct sentimental.

Mais à côté de cette étude , qui n'est frivole qu'en apparence , ne néglige point l'étude des lois propres à améliorer la condition humaine ; car si je ne m'étois consacré à méditer les lois ou la philosophie morale autant que ~~la~~ musique , si je n'avois embelli du prestige de mes chants que des scènes immorales ou de simple amusement , Orphée n'eût été qu'un vil histrion , et ma réputation se seroit justement évanouie comme un songe.

A ces mots , Orphée , ainsi que tout ce qui paroissoit m'environner , disparut. Je m'éveille et me retrouve dans ma

cabane. La transition rapide du songe au réveil me laissa , pendant quelques instans , comme stupéfait ; il me sembloit que je venois d'être précipité dans une espèce de vide ou de néant. J'accourus à mon habitation pour écrire les instructions que ce songe m'avoit procurées ; et depuis , fidèle à ces instructions , j'ai mis en ordre divers matériaux qu'elles m'avoient prescrit de recueillir. Heureux si , en les publiant , je puis me rendre utile à mes concitoyens , les engager à imiter convenablement le respectable Orphée , ce sage qui ne crut point devoir se dévouer au célibat comme tant de sophistes anciens et modernes ; ce sage qui offrit un si beau modèle d'amour conjugal , et n'affecta point l'insensibilité stoïque , puisque ses accens furent si passionnés et si touchans lorsqu'ils exprimoient sa tendresse et ses regrets pour sa chère Euridice.

J'ajouterai ici quelques réflexions touchant le philosophe législateur et musicien dont j'ambitionne de retrouver les traces.

Orphée adoucit des peuples sauvages par le charme de la musique et l'institution de cérémonies religieuses * ; il leur dicta des lois qu'ils écoutèrent et suivirent avec plaisir , excités par les sons musicaux. Chez les peuples civilisés d'Europe , le sentiment s'est presque éteint , et a été remplacé par l'esprit , suite naturelle de la dépravation des mœurs : aussi les hommes de lettres se sont attachés seulement à reconnoître l'esprit des lois , à l'exemple du célèbre mais non infallible Montesquieu ; ils ont disserté , comme ils dissertent encore , sur la bonté des lois , sans obtenir les vrais moyens de faire exécuter les bonnes lois. Ainsi nos habiles politiques étant réduits à n'avoir que beaucoup d'esprit ou de raison , l'anarchie , à côté des plans les plus sages de législation , menace continuellement d'établir

* Il songea moins à inventer ces cérémonies qu'à répandre chez les Grecs les mystères égyptiens. Les Pythagoriciens et les Platoniciens le désignoient par le nom de théologien par excellence.

son horrible triomphe. Le peuple anglais lui-même , qui a fait pendant long-tems l'admiration de l'Europe par ses combinaisons politiques , n'est point exempt d'une certaine teinte de férocité. Une humeur sombre et bilieuse qui , chez ces insulaires , s'empare même des hommes les plus soigneusement élevés , leur offre le suicide comme la dernière ressource de leur philosophie ; ce qui doit plutôt s'attribuer à l'influence du gouvernement ou de l'éducation qu'à celle du climat. N'est-il donc pas convenable , au milieu d'une nation susceptible de tous les extrêmes , et par conséquent facile à revenir à son caractère d'enjouement naturel , qu'une meilleure philosophie nous conduise à étudier , au lieu de l'esprit des lois , l'esprit de ces législateurs qui ont commandé au genre humain par le sentiment. Il m'a paru sur-tout qu'on ne devoit pas négliger d'étudier l'esprit D'ORPHÉE LÉGISLATEUR.

Ce sage n'a , à la vérité , joint l'ascendant de la musique à celui des bonnes lois ,
que

que vis-à-vis des peuples agrestes ; mais il faut supposer qu'en suivant le même esprit il eût varié ses opérations politiques , s'il s'étoit trouvé environné d'autres circonstances : il aimoit sans doute les hommes avec cette suavité de caractère que nous reconnoissons dans l'aimable Fénélon. S'il fût né de notre tème, il n'eût songé qu'à simplifier les préceptes de morale et de législation ; il se seroit dit à lui-même : Qu'est-ce , dans la plus grande latitude de son acception , musique , harmonie ou convenance ? Le goût de l'harmonie , de la convenance , appartient à l'ame. Avant de considérer l'expression qui parvient à l'ame par le son , ou ébranlement de l'air , et par l'intermédiaire du sens de l'ouïe , il eût regardé comme accord , convenance ou harmonie , tout ce qui frappe la raison , indique des devoirs justes dont l'exécution plaît au cœur. C'est là une musique , pour ainsi parler , tacite , dont le juge est le sentiment intérieur , qu'il faut plus consulter

chez le peuple qu'une raison exercée. Il eut donc prescrit à ses disciples , avant d'étudier l'art des sons , ou en même tems , d'apprendre les principes les plus généraux de convenance morale. Le respect dû à cette morale eût été à ses yeux inséparable du respect dû à la divinité : suivant l'esprit d'Orphée , la beauté de cette harmonie tacite des devoirs moraux se seroit ensuite développée comme matériellement dans les airs , et , mettant en communication le ciel avec la terre , eût reçu la plus noble , la plus auguste expression dans les fêtes des grandes assemblées populaires : mais au lieu de divaguer dans des hypothèses gratuites de ce qu'eût fait Orphée de nos jours , essayons de retrouver ses antiques vestiges : de même qu'après avoir deviné les mystères égyptiens , il ne put s'empêcher d'en divulguer une partie , entraîné sans doute par amour pour ses semblables ; de même divulguons ce que nous aurons pu deviner de lui.

PREMIÈRE ÉTUDE,

OU

DISSERTATION

Touchant l'influence de la musique sur les mœurs et le bonheur d'une nation, et touchant les moyens de diriger cette influence.

QUOIQUE les monumens qui nous restent de la philosophie égyptienne, ainsi que les nombreux ouvrages des philosophes grecs, nous attestent l'influence prodigieuse de la musique sur la morale publique, nous avons négligé d'étudier et d'appliquer cette influence dans un siècle et chez un peuple qui se vantent d'être singulièrement éclairés. Les mêmes vérités que l'antiquité avoit reconnues relativement à la musique, ont été néanmoins aperçues de tems à autre par de nouveaux écrivains. Quelques-uns les ont contestées : mais soit insouciance de la plupart des philosophes modernes touchant un art aussi essentiel, soit qu'ils aient précipité leur

jugement sur la foiblesse qu'ils ont imputée au lien politique ou moral dont la musique pouvoit resserrer les nœuds, soit enfin parce que de nouveaux systèmes mis en vogue, ont, pour ainsi parler, éloigné l'homme des consonnances musicales; il résulte que la musique n'est cultivée presque, et n'a fait de progrès, que pour l'intérêt des représentations théâtrales. En réservant tous les effets musicaux pour en faire une application frivole, l'art passe lui-même pour n'être qu'une frivolité propre à amuser les riches oisifs. Ces observations sont tellement vraies, que si dans une assemblée législative, où les grands intérêts d'une nation sont discutés, quelqu'un s'avisait de faire une motion tendant à établir des écoles de musique, et s'annonçoit avec un plan suivant lequel ces écoles devroient avoir une influence heureuse sur la morale publique, on voudroit à peine l'entendre. Peut-être même, faute d'être préparé par une démonstration suffisante de certains effets de l'art musical qui semblent ensevelis dans l'oubli, on trouveroit une pareille motion ridicule, et indigne de l'attention des législateurs ?

Que faire contre une prévention si étonnante et si déraisonnable du siècle actuel* ? Lorsque le sublime ascendant de la musique est trop peu apprécié , faut-il se contenter de gémir sur ce que les mœurs dépravées et la perversité humaine sont sans remède ? faut-il seulement déplorer les tristes circonstances où l'influence de la musique étant peut-être la seule ressource à laquelle on puisse recourir pour diminuer le nombre de tant de maux qui nous assiègent , on s'obstine à fermer les yeux sur un aussi puissant secours ? Pourquoi ne pas tenter plutôt , par nos recherches et nos efforts , de reproduire les effets merveilleux que la musique opéroit autrefois ?

Je vais rappeler les opinions de quelques anciens philosophes , qui faisoient consister presque toute leur sagesse dans la connoissance de l'art musical : j'y ajouterai quelques observations ; et si je ne puis parcourir jusqu'au bout cette belle carrière où la musique doit se montrer la maîtresse de l'univers ,

* Depuis que cette dissertation a été faite , et à présent seulement en France , le corps législatif se montre exempt de cette prévention.

j'en découvrirai assez de trésors, j'en proclamerai à si haute voix les richesses, que d'autres ouvriers plus habiles viendront après moi fouiller avec succès cette mine inépuisable.

Il importe de reconnoître la véritable influence de la musique sur les mœurs publiques et privées. Toutes les causes de cette influence et tous les rapports de l'art musical avec les autres sciences ou avec notre individu moral, ne peuvent s'expliquer dans une seule dissertation, ni même un tel sujet ne sauroit être épuisé dans un gros volume.

Bornons-nous maintenant à nous assurer de l'existence des grands effets musicaux, en indiquant les moyens généraux de réaliser ces effets. Mais il convient auparavant de retracer l'opinion commune des anciens sages touchant l'importance de la musique. Recueillons seulement, à ce sujet, quelques passages des auteurs les plus respectables; car il y auroit trop de citations à fournir, si nous ne voulions en omettre aucune.

En faisant abstraction des livres hébreux, la sagesse humaine ne fait remonter les dates de ses monumens qu'aux siècles de la philosophie égyptienne. Hermès regardoit si bien

la musique comme étant la première de toutes les sciences, que, dans cette espèce de procession religieuse qu'il institua, où la doctrine secrète étoit indiquée par des signes ou hiéroglyphes dont chacun étoit rangé suivant le degré de prééminence de chaque science particulière, le premier signe étoit relatif à la musique *.

On sait que les Grecs et les Barbares ont reçu les arts et les sciences des Egyptiens. C'est en se conformant aux idées de ceux-ci, que les Grecs firent grand cas de la musique. Pythagore, appelé le père de la philosophie grecque, celui qui, dans ses voyages, avoit le mieux étudié l'ancienne doctrine des Egyptiens, reconnut la prodigieuse influence de l'art musical sur les mœurs : tous les sectateurs de la philosophie pythagoricienne s'adonnèrent tellement à la musique, qu'on auroit pu appeler musiciens, plutôt que philosophes, la plupart d'entre eux **, si toutefois il étoit permis, dans leur tems, de séparer ces deux dénominations.

* Voy. Marsham. Chronic. chronol. Ægypt.

** Ainsi que Meibonius l'a remarqué.

L'influence de la musique sur les mœurs étoit si bien reconnue chez les Grecs, qu'ils se faisoient une religion de l'usage et de la connoissance de l'art musical. Ils placèrent leur Apollon au rang des dieux, et Orphée au rang des demi-dieux. Athénée * cite des vers d'un poète Philetetus, dont le sens est :

« O grand Jupiter, il est convenable à de
 » bons citoyens de mourir et d'être inhu-
 » més au son des flûtes. Il n'y a que ceux-là
 » qui puissent goûter dans une autre vie les
 » plaisirs voluptueux qui seront la récom-
 » pense des hommes élevés suivant la mu-
 » sique. Ceux dont les mœurs ont été formées
 » dans l'ignorance de cet art, seront con-
 » damnés au cruel supplice de verser con-
 » tinuellement de l'eau dans un tonneau
 » percé ».

Les Grecs croyoient, sans contredit, que les récompenses et les châtimens d'une autre vie étoient relatifs aux bonnes ou aux mauvaises mœurs de l'individu, plutôt qu'à l'instruction qu'il auroit reçue de la musique; mais parmi eux, on n'hésitoit point à pré-

* Deipnosoph. lib. XIV.

sumér qu'un homme sans musique avoit de mauvaises mœurs. Nous ne pourrions maintenant adopter une semblable présomption ; cependant, lorsque nous comprendrons, ainsi que les Grecs , ce qu'ils entendoient par *éducation musicale* , une présomption pareille nous trompera rarement.

Le plus ou le moins d'instruction de musique , ou bien le plus ou le moins de disposition à recevoir les effets musicaux , faisoit juger du caractère d'un homme. Lorsque le caractère d'un prince étoit, pour ainsi parler, anti - musical , on pouvoit présager mille malheurs à la nation soumise à un tel prince. Ce fut par ce motif que le fléau de la guerre dont Cyrus devoit ravager une partie du monde , fut prédit par un fameux musicien de la cour d'Astiage , suivant le rapport du même Athénée *. « Cyrus , dit - il , avoit
 » occupé plusieurs grades d'officier militaire
 » auprès d'Astiage , avant que celui-ci l'en-
 » voyât en Perse. Dès que Cyrus eut reçu du
 » roi cette commission , un jour Astiage se
 » trouvant à un festin avec ses favoris , on y

* Deipnosoph. lib. XIV.

„ amena un des musiciens de la cour le plus
 „ estimé , nommé Angarès. Ce musicien
 „ chanta divers morceaux , suivant l'usage ,
 „ et termina son chant par ces paroles :
 „ *Une bête cruelle , et plus féroce qu'un san-*
 „ *glier , a été lâchée dans des marais , avec*
 „ *pouvoir de commander à plusieurs grandes*
 „ *provinces. Elle fera peu de chose pour le*
 „ *bonheur des peuples , et portera en beaucoup*
 „ *d'endroits le flambeau de la guerre.* Astiage
 „ demanda quel étoit ce féroce animal : le
 „ musicien nomma Cyrus. Alors Astiage ,
 „ réfléchissant sur la vérité des conjectures
 „ de ce musicien , voulut rappeler Cyrus ;
 „ mais il n'en fut plus tems „.

Heureusement les hommes sur lesquels la
 musique n'a aucune prise , sont assez rares ;
 mais il n'est point rare , sur-tout parmi nous ,
 qu'on néglige d'aider le développement du
germe musical , dont on peut dire que le créa-
 teur nous a doués , dans le sens où ce déve-
 loppement s'associe avec le développement
 des vertus morales. Boëce , dans son *Traité*
de la musique * , n'a fait que répéter l'opinion
 des anciens , en soutenant que cet art s'unit

* Lib. I , cap. I.

avec toutes les moralités humaines , et que ses effets fortifient et développent les sentimens moraux. « Les hommes réunis , » dit-il , en chantant ensemble , contractent » une espèce d'amitié semée de douceurs » que les sons répandent , et il n'est aucun » âge où l'on ne soit susceptible de goûter ce » plaisir ». En effet , une multitude qui se délecte à entendre des mélodies gracieuses et caressantes , est plus proche d'un sentiment amical de bienveillance.

Voici comment Platon expliquoit l'influence que l'éducation musicale avoit sur les enfans : « Le rythme , dit-il , et l'harmonie pénètrent l'intérieur de son ame , y tracent de fortes impressions ; et ces traces profondes sont , pour ainsi parler , les figures et les modèles de tout ce qui est beau et convenable ; d'où il suit que l'ame d'un jeune homme est formée aux convenances et aux beautés morales : mais sans musique , il est exposé à contracter de mauvaises mœurs , parce qu'on n'a point formé en lui le sentiment des convenances , qui est celui de la vertu * ».

* Dialog. 3 , de Republic.

Son disciple Aristote semble contrarier cette opinion par ces paroles * : « Les occupations utiles sont ce qu'il y a de plus essentiel à considérer. La musique n'est propre qu'aux momens d'oisiveté ou de délassement; et comme dans ces momens il n'y a pas de plaisir plus honnête, il ne faut regarder la musique que comme un art libéral, et non comme une science utile et nécessaire ».

Cependant peu après ** Aristote est obligé de se contredire lui-même. « Il est évident, dit-il, que la musique influe sur l'ame; donc il faut l'employer dans l'éducation des enfans. L'éducation musicale convient parfaitement à la jeunesse; car les enfans ne se portent et ne s'assujettissent volontiers qu'aux choses où ils trouvent de l'agrément. Or, la musique est agréable de sa nature, et il semble qu'il règne une espèce d'affinité de l'homme avec les harmonies et les rythmes; c'est pourquoi plusieurs sages ont dit, les uns que notre ame étoit

* Politic. lib. VIII, cap. 3.

** Ibid. cap. 5.

„ une harmonie , les autres qu'elle contenoit
„ en soi l'harmonie „.

Aristide Quintilien avoit encore mieux étudié cette matière que les précédens philosophes , et il l'approfondit plus qu'eux dans les explications qu'il donne de l'influence morale de la musique. Après avoir reconnu que nous avons cette obligation à la musique , de nous rendre plus amis de nous-mêmes , et en même tems de renforcer en nous le sentiment de bienveillance et d'amitié envers autrui , il explique les effets moraux de la musique par l'étude des propriétés de notre ame , ainsi que de nos propriétés physiques. Il reconnoît dans la nature de l'ame , ainsi qu'entre les deux sexes , cette consociation des contrastes qui a lieu également dans toute la nature : mais il ne s'arrête point à cette consociation (ce qui seroit trop systématique) ; il envisage aussi la consociation des similitudes , les rapports entre les vices et les vices , entre les vertus et les vertus , enfin les rapports entre les vertus et les vices. “ L'ame , dit-il , est susceptible de sentir „ et d'éprouver toutes ces différences , ces „ contrastes , ainsi que ces similitudes et ces

„ rapports „. De là il conclut que la poésie , qui enchante par l'abondance de ses images , doit être préparée dans l'ame du poëte , en ce que le poëte doit être nourri de l'art musical pour sentir toutes les nuances qu'il veut faire passer dans l'ame des auditeurs.

Observons, touchant ce passage d'Aristide, qu'anciennement on ne prétendoit jamais émouvoir l'ame des auditeurs qu'à l'aide d'une poésie étroitement liée avec la musique , ou bien on appliquoit les accens musicaux même à l'art oratoire. Remarquons encore que l'explication donnée par Aristide touchant la nature de l'ame , décèle tous les points par lesquels la musique doit exciter nos sensations morales.

Quand même on trouveroit quelque obscurité dans les propositions des philosophes que je viens de citer, il nous suffit de reconnoître avec eux que l'usage de la musique forme ou fortifie le sentiment des convenances. Aucun littérateur n'ignore que l'influence de la musique a été aperçue tant par les peuples civilisés, que par les peuples barbares de l'antiquité *.

* Voy. les citations nombreuses fournies par Casaubon. *Animadvers. in Athenæum*, lib. XIV, cap. 5.

Ainsi les Pythagoriciens enseignèrent que la férocité dont les hommes passionnés étoient susceptibles , se calmoit par la musique , dont les effets physiques pénétoient jusqu'au fond de l'ame des auditeurs. Le médecin Asclépiade , étant consulté par les sages de diverses villes sur les moyens qu'il falloit employer pour adoucir la férocité du peuple porté à de fréquentes séditions , indiqua seulement la musique pour remède. En effet , en amusant le peuple par des chants publics ou par le son des instrumens , on le vit peu à peu s'adoucir et changer de caractère *.

Le même Aristide Quintilien , que j'ai cité précédemment , compare la différence des caractères et des mœurs entre les peuples adonnés ou non à la musique , et fait voir combien elle influe sur leur gouvernement. Je n'hésite point à croire que la différence de familiarité que les peuples ont plus ou moins avec la musique , influe davantage sur les mœurs que n'y influe le climat qu'ils habitent , et exige par conséquent des lois dif-

* Mart. Capella , *de Nuptiis Philolog.*

férentes. Concluons du moins, avec ce philosophe, qu'il faut toujours avoir devant les yeux cette aimable concorde qui lie les citoyens. Travaillons à l'établir, dit-il, non-seulement dans les rapports les plus prochains qui nous affectent, mais encore dans les rapports généraux, d'où résulte la félicité publique. C'est dans ces vues philanthropiques qu'Aristide a étudié l'influence de la musique.

« Il ne faut point, dit Athénée *, croire
 » Polybe de Mégalopolis, qui prétendoit
 » que la musique n'étoit propre qu'à tromper
 » les hommes par ses prestiges. Les anciens
 » peuples d'Arcadie n'étoient point blâma-
 » bles de s'aider continuellement de la mu-
 » sique dans le gouvernement et dans les
 » institutions des jeunes gens, auxquels on
 » donnoit une éducation musicale, quoique
 » d'ailleurs leur genre de vie fût très-austère....
 » Chez les anciens, la musique étoit une
 » exhortation à la vertu. . . . La musique
 » exerce l'esprit, et l'aiguise, pour ainsi dire.
 » Voilà pourquoi tous les peuples, soit
 » Grecs, soit Barbares, dont les institutions

* Deipnosoph. lib. XIV.

» sont parvenues à notre connoissance , ont
» fait grand cas des effets musicaux ».

Oùtre l'influence morale que l'éducation suivant la musique pouvoit avoir sur la conduite de chaque particulier , et ensuite sur la masse totale d'une nation , les anciens fortifioient le pouvoir des lois par la musique. Sommes - nous plus sages qu'eux , en estimant qu'il n'est pas besoin d'exciter à s'instruire des lois , par l'agrément musical qui pourroit se répandre sur cette instruction ? Ne suffit-il pas , suivant notre manière sérieuse d'envisager la législation , ne suffit-il pas , dis-je , que des institutions utiles et justes soient décrétées , pour que les sujets de l'état s'empressent de les exécuter ?

Sans doute toutes les lois justes devroient être suivies par l'ascendant seul de leur équité , ou du motif d'utilité publique : mais il ne s'agit point de ce qui devrait avoir lieu ; il s'agit de ce qui arrive réellement. Or , il arrive qu'avec beaucoup de punitions , avec des échafauds toujours dressés , les moyens pris dans ce siècle de lumières pour faire exécuter des lois justes et utiles , sont communément insuffisans. La loi doit paroître

aimable aux yeux de tous les citoyens , par cela seul qu'elle est équitable. Mais peut-être ne seroit-ce point en vain qu'on la rendroit plus aimable en l'apprenant au peuple dans des chants gracieux et augustes. Il a suffi quelquefois aux anciens que la loi fût proposée par un homme qui n'étoit revêtu d'aucune espèce d'autorité : la sagesse de ce législateur le faisoit même placer au rang des demi-dieux ; la loi qu'il avoit proposée exerçoit un ascendant moral , par le seul caractère d'équité qu'elle offroit. Ce caractère excitoit dans le peuple un respect sentimental , et la musique consommoit ensuite le triomphe religieux de la législation. Les chansons du législateur Charondas , qu'on répétoit à Athènes au milieu des festins les plus gais * , s'emparoiént d'un ascendant réel sur le peuple , et le charme d'un chant auguste rehaussoit la majesté des lois.

M'objectera-t-on qu'il n'y a qu'une législation réduite dans d'étroites bornes , et composée d'un petit nombre de lois morales , qui

* *Ut autor est Hermippus , lib. VI de legislatoribus , Athenæus Deipnosoph. lib. XIV.*

puisse être chantée au peuple. J'en conviendrai facilement, en exigeant néanmoins qu'on trouve dans ce petit nombre de lois chantées les principes de tous les devoirs du citoyen ; et j'abandonnerai à la triste prose parlée les détails d'administration politique, en avertissant que plus on multipliera ces détails, plus on défigurera la saine législation. Mais si on m'objecte que ce petit nombre de lois chantées ne peut convenir qu'à un peuple barbare, ou dont la rudesse des mœurs a un besoin continuel d'être amollie, je demanderai à mon tour si nous sommes plus civilisés que ne l'étoient les Grecs, et surtout les Athéniens ; je demanderai si leurs mœurs étoient plus féroces que les nôtres ; je demanderai si la galanterie française rend la société plus véritablement heureuse qu'elle n'étoit avec les mœurs aimables des anciens peuples de l'Arcadie.

Au reste, je ne prétends pas conseiller encore de donner des lois chantées ; nous n'y sommes point assez préparés : peut-être même les difficultés de notre poésie française, l'extrême délicatesse que nos académies ont introduite parmi nos littérateurs, à force d'insister

sur le choix des mots et sur l'observation rigoureuse de règles trop multipliées , ne permettroient pas que le chant ou la versification de nos lois se sauvassent d'un certain ridicule de convention que le bas peuple seul n'apercevrait point à l'abri d'une heureuse ignorance. Je conseille seulement de préparer peu à peu la nation à adopter dans la suite des chants appliqués aux lois. Sans doute nos poètes , à force d'essais , vaincroient à la fin les difficultés qui s'offrent devant eux.

Il nous suffit maintenant de nous attacher à reconnoître l'influence morale de la musique , puisque de cette influence morale doit résulter la plus parfaite exécution des bonnes lois. Il faut , en un mot , que l'éducation des citoyens soit aidée par la musique ; mais je n'entends pas que cette éducation musicale ressemble à celle que recevoient nos enfans de chœur , qui sembloient élevés comme on élèveroit des serins dont le gosier doit seulement contracter l'habitude de former des sons justes , et de parcourir des mélodies auxquelles on n'attache presque point de sens. Ces enfans , qu'on croit ainsi instruire musicalement , sont à-peu-près réduits à con-

noître et lire facilement les signes musicaux ,
à bien discerner l'*ut* du *sol* , et la juste into-
nation du dièse d'avec celle du bémol. Je ne
prétends point que les citoyens deviennent ,
pour ainsi parler , des instrumens de musique ;
je veux qu'ils se rendent meilleurs à l'aide de
la musique et à l'imitation des anciens dont
parle ainsi Platon * : « Dès que les enfans
» ont commencé de pincer la lyre , on leur
» apprend les morceaux de poésie dont les
» auteurs ou les poètes se sont le plus dis-
» tingués par l'invention d'un chant heureux.
» Ils exécutent ces morceaux en s'accompa-
» gnant de la lyre. Leurs maîtres s'efforcent
» ainsi de pénétrer les jeunes enfans des har-
» monies et des effets des rythmes , afin que
» par cet exercice , étant devenus plus doux ,
» plus modestes et mieux habitués au sen-
» timent des convenances , leurs actions et
» leurs discours soient tels qu'on doit en
» attendre de la part d'utiles et bons ci-
» toyens ; car toute la vie de l'homme doit
» se conformer à une certaine consonnance
» bien réglée ».

* *In Protagora.*

Platon réclamoit en même tems l'exercice d'une science d'éducation , qui avoit déjà perdu chez les Grecs une partie de ses bons effets , par la manière abusive dont on y avoit commencé d'envisager la musique. Ce philosophe fait dire à un de ses interlocuteurs du *Dialogue de legib.* : « O mes amis , suivant les » anciennes lois , le peuple n'étoit maître de » rien , mais se soumettoit volontairement » aux lois : à quelles lois ? à celles qui étoient » établies touchant la musique. »

Combien de lecteurs n'ont point compris et ne comprennent point encore ce passage ? J'avoue moi-même qu'il ne m'est devenu bien intelligible qu'à mesure que j'ai découvert , dans l'étude de la théorie de l'art musical , une espèce de théorie de morale naturelle , et que dans cette morale j'ai vu les élémens de la législation.

A ce sujet , Platon se plaint de ce que , chez les Grecs , de son tems , on confondoit tous les genres de musique , qui étoient autrefois très - distinctement employés suivant l'objet auquel il falloit les appliquer : il dit qu'avant que cette confusion des genres de musique fût introduite , le pouvoir du peuple

n'avoit pas dégénéré en licence effrénée. Ce peuple s'en rapportoit à l'avis des sages , pour juger si l'on n'avoit pas altéré le genre de musique destiné à chaque objet d'expression , suivant ce qui le différencioit des autres objets ; mais depuis que chacun avoit voulu être juge , tout s'étoit confondu , parce que la liberté avoit dégénéré en licence. Après qu'on avoit eu secoué le joug de ces règles touchant la musique , on avoit secoué toute subordination des jeunes gens envers les vieillards. Les enfans avoient commencé à ne plus respecter leurs pères et mères ; et pour dernier effet de dépravation , on n'obéissoit plus aux lois.

Le même philosophe reproche aux Grecs d'avoir transporté sur les instrumens à cordes , les chants réservés aux flûtes , et d'avoir mélangé trop mal à propos les effets des différens instrumens. Ce reproche peut également être appliqué à notre musique actuelle , non que je ne pense que l'association de divers instrumens dans un même orchestre n'y fasse naître une charmante variété ; ce qui est surtout nécessaire au théâtre : mais on peut dire que la résonnance de chaque instrument a un

caractère propre , et par conséquent convient mieux à certains genres de chant privativement. Je ne doute point qu'un concert de flûtes seulement , ou de violes , ou de bassons , ne produise des effets merveilleux dont on fait trop rarement l'emploi. Les Grecs distinguoient très-bien ces effets relativement à l'impression morale qui en résultoit : n'avoient-ils pas raison de placer un orchestre de flûtes à des funérailles ? Quoi de plus propre à adoucir l'idée de la mort , et à retracer la douce paix dont un homme de bien va jouir dans les Champs Elysées ?

Non-seulement la musique adoucit la colère , comme nous en jugeons par l'histoire de Saül que David eut l'art de calmer , ou par le poëme d'Homère , dont le héros Achille étoit d'une humeur tellement irascible , que rien , si ce n'est la musique , ne pouvoit l'humaniser ; mais encore elle affoiblit toutes les passions trop impétueuses ou féroces. Les anciens l'employoient dans leurs festins , à dessein de prévenir les suites redoutables de l'ivresse produite par une boisson spiritueuse trop abondante. La remarque suivante ne doit pas nous échapper : l'homme ivre , quoiqu'il ait

ait perdu sa raison , est encore susceptible de recevoir l'impression musicale ; et la musique tournoit en folle gaieté des saturnales qui auroient dégénéré en querelles meurtrières.

Les Barbares* qui vouloient traiter de paix avec leurs ennemis , faisoient précéder leurs envoyés par des corps de musique , pour adoucir la haine de leurs adversaires. Quintilien raconte que Pythagore , ayant rencontré une foule de jeunes gens dont la licence effrénée les portoit à tenter de forcer une maison où étoient d'honnêtes femmes et d'insulter à leur pudeur , ordonna qu'on changeât le mode d'une musique qu'ils entendoient : il fit prendre le mode du spondée ; et par l'effet musical , ces jeunes gens rentrèrent en eux-mêmes , et abandonnèrent leur entreprise insolente.

Qu'étoit - ce que ces différens modes** que les Grecs consacroient à telle ou telle

* Au rapport de Théopompe , cité par Athénée. Deipnos. lib. XIV.

** Me proposant de donner une traduction de l'ouvrage italien d'Eximène sur les progrès de la musique , je me dispense ici de longues explications sur ces modes , qu'Eximène a très-bien expliqués.

expression ? Ce n'étoit point le chant ou la mélodie , qui dépend de l'inventeur et pour lequel on ne peut prescrire que des règles générales , mais c'étoit la mesure qui correspondoit à la manière dont les mots grecs étoient prosodiés.

Nos habiles compositeurs de musique savent déjà , comme principe de théorie qu'ils emploient néanmoins plus heureusement par sentiment ou comme par instinct , que les accens des passions doivent être par eux étudiés dans le langage animé ; ils ont à épier les intonations de l'homme passionné pour les imiter dans le chant dramatique , ou pour produire dans la mélodie ces grands effets d'un accent expressif : mais cette étude importante n'est point la seule à recommander. Par cela seul que la musique exprime ou inspire des sentimens , et par conséquent domine ou dirige en quelque sorte les passions * , elle est infiniment propre à influer sur les mœurs , puisqu'il dépend du poète musicien de diriger à son grés ces expressions ou ces influences. Il faut qu'il se remplisse presque des connoissances de toute

* Voyez les *Essais sur la musique* , par Grétri.

la nature , qu'il en ait présens dans son cœur tous les principaux types , qu'il copie sa marche ; rapportant tout à l'unité , parsemant en même tems ses productions de mille variétés charmantes ; observant une symétrie régulière , principalement dans les masses ; jetant , comme avec le désordre de l'insouciance , presque du hasard , les irrégularités de détails qui semblent naître dans chaque incident de la mesure ; suivant l'alternative naturelle d'action ou de repos , d'intensité ou d'adoucissement , d'agitation ou de calme ; opposant sans cesse les contrastes dans le sein de la régularité des formes ; se complaisant tout autant à produire les similitudes ; il imite ou plutôt il copie le créateur , transporté d'enthousiasme pour tout ce que le spectacle de la nature a laissé dans son ame. Il considère jusqu'aux ressorts anatomiques de l'individu humain dans les accens de son plaisir ou de sa douleur ; il en déduit les rythmes ou le mouvement de la mélodie ainsi que de l'harmonie. Après avoir choisi le rythme qui convient spécialement au morceau d'expression qu'il veut rendre , sans abandonner cette mesure à laquelle tout son travail se rapporte , il accé-

lère ou il retarde dans l'espace des mêmes mesures , par la vélocité ou la prolongation des notes , ce qui dans d'autres mesures semblables offre une continuité de notes de même valeur. Dans ce mouvement intérieur de la mesure , il offre ainsi de jolis contrastes ou oppositions qui se joignent aux autres variétés de la mélodie ascendante ou descendante , de la marche oblique ou directe de l'harmonie. La variété est pour lui un tel besoin , qu'il est entraîné à changer de mesure principale , lorsque le changement d'expression l'en avertit , comme il est sans cesse obligé de parcourir divers modes en préférant ordinairement les plus relatifs. Donnons un exemple : s'agit-il d'exprimer la douleur d'une tendre mère , ou d'une épouse , ou d'une amante , touchant la perte d'un fils , d'un époux , d'un amant ? il faut que le poète musicien se retrace non-seulement et imite les accens d'une douleur amère , mais il doit encore voir la contraction des muscles qui font pleurer l'infortunée , imiter l'accélération et la gêne de sa respiration ; il doit la peindre haletante de douleur. La peinture et la sculpture ne disent presque rien en ceci ; mais la musique , pour

ainsi parler , halète comme la douleur ; et c'est dans l'inspiration hâtivement redoublée des poumons qui rejettent avec un espèce d'abandon l'air fortement pompé , que le rythme propre de la douleur est marqué.

Le mètre iambique est particulièrement propre aux expressions de fureur , d'indignation ou de rage , suivant une remarque des anciens, qui nous a été transmise dans un vers d'Horace *. Le compositeur le mieux doué , par la nature , d'un sentiment ou instinct musical , est encore sujet à errer sur l'emploi des rythmes , faute de connoître des règles précises touchant leur application **.

Il seroit curieux d'envisager et de déterminer sous tous les rapports les moyens par lesquels on peut maintenant faire impression par la musique sur une foule populaire assemblée, soit pour l'exciter, soit pour la calmer. Mais une aussi belle science ne devroit peut-être pas être expliquée dans un livre : ne

* *Archiloeum proprio rabies armavit iambo.*

** Je pourrais citer l'ariette de Monsigni , *Je ne déserterais jamais* , dont le rythme conviendrait mieux à un chœur de furies,

faudroit-il pas la mettre en réserve , comme l'étoient certains articles essentiels de la doctrine secrète des anciens ? Cependant je ne risquer rien maintenant de dire, sur cette science, ce qui , à mon avis , en constitue les élémens , puisque nous sommes , par notre position , très-éloignés de recevoir de bons ou de mauvais effets très-marqués d'une musique publiquement exécutée , et puisque la barbarie où nous avons vécu jusqu'à présent touchant la théorie des grands effets musicaux , me laisse à peine la faculté de jeter quelques aperçus sur cette science ; aperçus que des observateurs attentifs étendront plus loin , ou rectifieront , ou confirmeront d'après leurs expériences. C'est à ceux qui auront entièrement découvert les ressorts les plus cachés de l'art musical , à en faire , s'ils veulent , un secret qui ne soit communiqué ni aux gouvernemens despotiques ni aux mauvais princes , qui en abuseroient , mais qui soit réservé pour être confié aux vrais sages ; car il n'y a point de haute sagesse sans la profonde connoissance de l'art musical.

Quant à moi , j'estime qu'il ne faut faire aucun secret , et que la sublime théorie de la

musique doit être mise , autant qu'il est possible , à la portée des hommes studieux. La providence a pourvu à ce qu'on n'abusât pas trop des grands effets d'une science , soit par les difficultés qu'on trouve à en sonder toutes les profondeurs (ce qui restreint le nombre de ceux qui y réussissent) , soit parce que ceux qui en font de longues et heureuses études deviennent sages par ces études-là même , et , au lieu d'abuser de leur génie , ne s'en prévalent ordinairement que pour l'avantage de l'humanité ; il n'y a que les demi-savans , ou pour mieux dire , il n'y a que les ignorans de dangereux.

Cherchons à expliquer pourquoi maintenant en Europe les foules populaires ne sont susceptibles qu'imperceptiblement d'être subjuguées par les effets de la musique : c'est , 1.^o par le trop peu d'usage de grandes exécutions d'une musique offerte au peuple assemblé ; 2.^o par le mauvais usage qu'on en fait ; 3.^o parce qu'on a presque entièrement perdu de vue tous les rapports que les compositeurs musiciens ou les gouvernemens politiques auroient dû conserver entre les effets de la musique et les sensations ou les idées

morales généralement répandues. Ce ne sera donc qu'après être revenu sur ces trois points qu'on pourra s'attendre à obtenir des effets marqués de la musique sur le peuple.

Je dis que , faute d'avoir répandu suffisamment l'usage et la connoissance de la musique , on s'est privé des effets qu'on pourroit en attendre sur le peuple ou sur des foules populaires; voici comment j'entends cette proposition : les effets de la musique agissent toujours plus ou moins , suivant l'emploi que l'on fait de l'art musical ; ainsi par-tout les beaux concerts sont écoutés avec plaisir , et ils répandent par-tout une joie vive , ou du moins ils influent sur la sérénité de l'ame. Qu'on soit accoutumé ou non d'entendre de la musique , ces effets se réalisent donc toujours ; mais ils sont beaucoup moindres dans leur rapport avec des auditeurs peu ou nullement préparés par une certaine habitude d'entendre le genre de composition qu'on exécute.

Supposons qu'une foule de paysans de la campagne écoute une ariette pleine de fines variétés , telle qu'on l'exécute aux théâtres ; l'auditoire pourra trouver le chantjoli , il n'en sera

sera nullement ému : mais qu'un chant large et brillant retentisse , accompagné d'instrumens à vent et à l'unisson ; alors l'effet sera universel. De là il faut conclure que la science profonde du *contre-point* , qui nous coûte tant à acquérir , n'offre que de foibles moyens propres seulement à satisfaire un petit nombre d'amateurs recherchés. Ou il faudroit que cette science de la préparation et de la résolution des dissonances fût négligée , et qu'on se contentât de faire sentir les principaux accords ; ou il faudroit que tout le peuple fût habitué à entendre souvent de la musique , et qu'il en contractât le goût. Il faudroit que , parmi nous , le savetier devînt , comme à Rome , aussi bon juge des compositions musicales , que peut l'être un citoyen riche soigneusement élevé. Alors les genres de composition dont nous faisons usage , seroient goûtés à peu près uniformément par tout le monde ; l'ouïe du peuple seroit plus aisément captivée au gré de nos compositeurs actuels , auxquels il ne resteroit plus qu'à choisir les expressions qu'ils veulent faire passer dans l'ame d'un nombreux auditoire. Je ne doute nullement que les émeutes populaires , ou leur

fréquence , ou la férocité qui y règne , ne puissent être prévenues par la seule habitude que le peuple contracteroit de se délecter à entendre des effets musicaux.

J'ai dit, en second lieu, que faute d'appliquer à propos l'usage de la musique , on se prive des effets qu'elle doit produire sur le peuple. Cette proposition n'a pas besoin d'être prouvée dans un sens ; car elle est évidente dans le sens où le compositeur , ou bien l'exécutant , n'emploieroit pas l'expression musicale d'une manière propre à remplir leur but.

J'observerai seulement ici , comme un point essentiel , que l'expression musicale réside principalement dans le rythme , et que l'art d'employer le rythme à propos est le plus important à acquérir par le musicien qui voudroit commander aux sensations populaires. Par exemple , qu'on exécute ce chœur de Sacchini dans *Œdipe* , *Nous braverons pour lui les plus sanglans hasards* ; qu'on l'exécute , dis-je , par un grand nombre de voix mâles et sonores , avec beaucoup d'instrumens bruyans : il produira un effet terrible sur la multitude. Mais au lieu d'une fiction théâtrale , il vaut mieux que la musique soit pré-

parée par un intérêt de situation réel et puissant , et qu'ainsi la musique ait une application plus directe : par exemple , un chœur comme celui que je viens de citer , animeroit du plus grand courage des soldats qui marcheroient à l'assaut d'une ville ennemie *.

Que le même chant de Sacchini soit exécuté dans un mouvement lent et gracieux , par des voix féminines accompagnées de flûtes , en substituant d'autres paroles qui expriment la douce paix et le bonheur ; alors l'expression et l'effet seront tout-à-fait changés. Donc , la science de l'emploi du rythme est la plus importante : mais nous nous garderons bien de conclure que la même musique s'adapte indifféremment à des paroles opposées. Quoique beaucoup de chants puissent être différemment appliqués en changeant le mouvement , il n'est pas moins vrai que la musique est un langage très-expressif et dont les expressions sont très-distinctes.

* De combien de victoires les Français ont été redevables envers la musique à l'époque de leur grande révolution ? Qui d'entre eux a ignoré les prodigieux effets de l'hymne marseillais ? Cet hymne n'a-t-il pu se comparer aux chants de Tyrtée ?

En changeant de rythme, on produit une expression tout-à-fait différente, par cela même que le rythme est une partie essentielle de la musique : d'ailleurs les ondulations du chant sont différentes ; et la mélodie elle-même est changée en beaucoup d'endroits, quand on en change le mouvement. Souvent les parties d'accompagnement d'un chant, ne peuvent subsister les mêmes si on en change le mouvement ; ce qui démontre que changer le mouvement, c'est changer réellement le chant.

Mais l'ignorance presque générale, ou le défaut d'habitude de la musique, a fait que nous avons réservé cet art pour le théâtre, de sorte que nous avons décrédité l'art à force de le croire simplement attaché au clinquant de la fiction. On viendra nous chanter ce chœur d'Œdipe, que j'ai cité précédemment : nous sommes prévenus que c'est une fiction, et nous n'y prenons qu'un léger intérêt. Envisageons plutôt des effets réels : entre des ennemis ulcérés qui vont se combattre, qu'un poète exprime dans de beaux vers l'indignation, le courage et le désir de la vengeance ; qu'un autre Sacchini mette ces vers

en musique ; qu'on exécute avec beaucoup d'instrumens et qu'on marche au combat : il y a beaucoup à parier que la victoire sera remportée du côté du meilleur musicien.

Dans les temples, on mettoit en musique des paroles latines où le peuple n'entendoit rien : on y appliquoit des genres de musique disconvenables, et l'art, ainsi devenu impuisant, perdoit son crédit.

Les philosophes instruits de l'ancienne manière d'user de l'influence morale de la musique, ont fait la même remarque dans des tems qui ressembloient aux nôtres. Plutarque, dans son dialogue sur la musique, se plaint de ce que, de son tems, on avoit perdu la mémoire et on négligeoit tout-à-fait l'étude *des modes éruditifs de la musique*. Il dit que tous les compositeurs ne s'occupent que d'une musique, pour les théâtres, lascive et propre à alimenter les vices moraux. « Si quelqu'un, » ajoute-t-il, devant s'exercer au mode éruditif de la musique, y a mis dans le bas » âge des soins suffisans, celui-là aura une » disposition naturelle à embrasser ce qui est » honnête et à s'en enthousiasmer ; il aura » une répugnance et une horreur naturelle

„ pour tout ce qui blesse les mœurs et la dé-
 „ cence , non-seulement dans sa conduite
 „ ordinaire , mais encore dans les applica-
 „ tions qu'il fera de la musique : il sera ainsi
 „ un citoyen estimable et grandement utile
 „ à la société „.

Nous pouvons affirmer , à l'imitation de
 Plutarque , touchant le mauvais usage qu'on
 fait encore parmi nous de la musique , savoir ,
 qu'on a perdu les rapports qu'il doit y avoir
 entre les compositions musicales et les sen-
 sations ou idées morales généralement répan-
 dues. Ce n'est qu'à la longue qu'on peut rattrap-
 per ces rapports ; ce n'est que par le concours
 des musiciens avec les intentions du gouver-
 nement , que ces justes rapports peuvent être
 rétablis : quand je dis rétablis , je n'ignore
 pas que de tels rapports existent dans la nature
 des choses ; mais faut-il bien que ce qui est
 bon en morale existe , avant que l'expression
 de ce qui est bon se produise ; et puisque
 l'expression musicale fortifie , augmente , sert
 à répandre ce qui est bon en morale , il faut
 que les idées morales soient dirigées et répan-
 dues par le gouvernement , d'intelligence avec
 les sages , comme il est ensuite convenable

que les effets musicaux soient par eux dirigés en même tems.

Comment pouvons-nous donc nous remettre peu-à-peu sous le doux empire de la musique, et nous retrouver au même point où étoient ces peuples dont parle Platon ? « Ils » ne faisoient rien, dit-il, en vertu du pouvoir populaire ; mais ils se soumettoient » volontairement aux lois. En reconnoissant » et en suivant la juste application des effets » musicaux, ils se trouvoient naturellement » sur la voie qui conduit à suivre ce qui est » juste et honnête. »

C'étoit de l'effet des sons que naissoit en quelque manière l'harmonie entre citoyens. L'observation de la justice n'est que l'accord de nos actions avec nos devoirs ; et si aux yeux des philosophes la loi naturelle renferme nos principaux devoirs, ne savons-nous pas en même tems que la loi naturelle est commandée plus par le sentiment universel que par l'autorité régnante ? Or, si c'est d'un sentiment universel que sortent, pour ainsi parler, toutes les lois qui doivent régir l'espèce humaine, pourquoi la musique, où est contenue l'expression la plus renforcée de la

nature sentimentale , ne contribueroit-elle pas à établir la base du bonheur du genre humain ?

Après avoir indiqué les moyens généraux par lesquels la musique prend un ascendant sur de grandes assemblées de citoyens , moyens dont la perfection est encore éloignée de nous , il reste à rechercher comment la musique peut influencer sur l'éducation nationale : c'est sans doute en accoutumant l'oreille des jeunes gens à n'entendre chaque rythme qu'employé privativement aux expressions qu'il importe à l'éducation morale de renforcer , pour que le sentiment moral soit fortifié par l'expression qui le rend.

Les instituteurs de la jeunesse savent assez quels sont les sentimens moraux qu'ils doivent inspirer graduellement pour chaque âge , jusqu'à ce qu'ils aient formé , pour ainsi parler , l'homme moral. Mais comme les dispositions des enfans sont différentes , et qu'il y a des enfans plus précoces ou plus sensibles les uns que les autres , il devrait dépendre de ces instituteurs de classer les enfans non-seulement suivant leur âge , mais encore suivant leurs dispositions. Ainsi , par exemple , pour la première classe d'enfans élevés dans l'école

L'école musicale , on auroit à fortifier ce premier sentiment naturel qui se développe dans les jeunes citoyens , et les porte à caresser d'une manière si touchante les auteurs de leur vie. D'un autre côté , les mêmes enfans devroient être profondément pénétrés de l'idée morale qui élève l'ame vers le créateur , l'auteur de tout ce qui est beau et admirable. Ils doivent être à bonne heure émus d'admiration , de respect , de reconnoissance et d'amour envers l'Être suprême. Tantôt les doux chants de tendresse filiale , tantôt des chants augustes et religieux , seroient par eux entendus et exécutés ; mais il ne faudroit pas omettre de les amuser alternativement par des chants gais et folâtres , qui expriment si bien l'état de leur ame ; car les jeunes innocens doivent gazouiller de plaisir , excités par le sentiment de la belle nature , comme le peuple volatile gazouille au lever de l'astre du jour.

La seconde classe des enfans auroit à s'occuper des mêmes chants , mais moins simples ; ornés de plus de variétés. L'amitié , la bienveillance , seroient le sujet des paroles qui serviroient de commentaires à la musique. Le récit musical de quelques belles actions

de générosité ou de bienfaisance fortifieroit ce sentiment si nécessaire d'humanité dont ils doivent être profondément pénétrés durant le cours de leur vie.

Les compositeurs devraient être néanmoins fort circonspects à ne point occuper les enfans de mélodies ou d'harmonies trop chromatiquement variées. Il y a plus de véritable goût dans un chant d'une noble simplicité. La simplicité de la mélodie ainsi que des accords, influe sur l'ame des auditeurs ; les accidens trop multipliés de dièses ou de bémols, qui sont réellement des changemens de ton, ne conviennent qu'à l'expression d'une ame inquiète et troublée par ses passions. C'est là précisément ce qu'on peut entendre par musique efféminée ou immorale du théâtre : une telle musique peut exciter trop de sensibilité, sans diriger cette sensibilité vers un but moral ; elle peut même introduire une certaine bizarrerie ou inquiétude dans le caractère. Cette disposition de l'ame est immorale ; car l'ame du sage a une juste tenue dont s'écarte sans cesse l'homme aveuglément passionné : cependant toute sensibilité excitée par la musique est moins dangereuse

qu'on ne pense , lorsque les paroles ajoutées à la musique n'ont rien d'immoral, comme je le dirai ci-après.

La troisième classe participeroit à tous les genres de chant des deux précédentes. Les actions sublimes et héroïques y offriroient un vaste champ au compositeur; tous les traits mémorables que l'histoire nous a transmis pour l'édification des mœurs, pourroient être mis à contribution. La musique aideroit à former de vrais patriotes et des héros.

Enfin, il y auroit des écoles pour ceux qui veulent s'instruire de la composition ou *contre-point* ; et ceci ne conviendrait qu'à un petit nombre de disciples : on devroit en exclure sévèrement tous ceux qui n'y apporteroient pas des dispositions naturelles; bien plus, je voudrois en exclure tous ceux qui n'ont pas des mœurs douces et honnêtes, pour que les trésors de la musique ne pussent être dispensés à la nation que par des mains pures.

Je crois avoir prouvé évidemment * qu'il n'y a eu aucune institution plus superflue, chez les nations civilisées de l'Europe, que

* De la réforme des lois civiles.

les écoles de droit. Si je démontre maintenant la singulière utilité dont seroient des écoles publiques de musique , ne faut-il pas conclure qu'il importé de substituer des écoles de musique aux écoles de droit , pourvu toutefois qu'on achève de rendre inutiles ces dernières , en nous délivrant d'une jurisprudence si horriblement compliquée , qu'elle sembloit justifier leur établissement.

C'est en multipliant les écoles de musique sur le sol français , en y entretenant des écoles publiques dans toutes les villes où il sera possible , en faisant célébrer des fêtes musicales , plusieurs fois dans l'année , autant que cela sera praticable à peu de frais , en réunissant le peuple au son brillant des instrumens , en l'égayant à des époques fixes souvent répétées , que je voudrois répandre l'empire de la musique.

A dieu ne plaise que j'ambitionne de contribuer à former un peuple de chanteurs , de farceurs et de danseurs ; trop de dissipation dégoûte les hommes d'un travail utile. Mais en parcourant la France , je vois trop de tristesse dans la plupart des physionomies , et je voudrois voir dérider ces fronts sourcilleux ,

certain qu'une plus belle santé et de meilleures mœurs seroient la suite du contentement général.

Je voudrois que le citoyen laborieux poursuivît en chantant son travail mécanique, ou, après s'être fatigué durant la journée, se délassât le soir à rendre ou entendre des sons musicaux. Le mélange des voix féminines, en adoucissant l'effet de la mélodie, lui retracerait combien ce sexe enchanteur doit adoucir à l'homme les peines de la vie. Les soirs d'hiver, auprès des foyers domestiques, le goût de la musique s'exerceroit dans de petites assemblées de quelques bons amis et bonnes amies : mais aux soirées d'été, les promenades, les places publiques, les rues retentiroient de charmans concerts; et par le feu de la musique, le plaisir se dilateroit en plein air dans la belle saison, comme le feu de l'astre bienfaisant qui nous éclaire dilate notre atmosphère et féconde tous les germes qu'elle contient.

Ces pauvres petits écoliers, condamnés dans de tristes pensions ou collèges à apprendre du grec et du latin, accourroient avec joie à l'école musicale, une fois le jour, ou

du moins plusieurs fois par semaine ou décade. Les jours de fête seroient ceux où la musique recevroit son principal tribut ; les jeunes gens se réjouiroient , et les vieillards jouiroient de l'alégresse des jeunes gens.

Les hommes dont les études ou les occupations sont les plus sérieuses , sentiroient plus vivement que les autres , et par la force des contrastes , le pouvoir de la musique. Il n'y auroit presque personne qui se refusât à ce doux passetemps : nous verrions l'homme de loi déposer sa gravité ordinaire , pour saisir un instrument et produire ses talens musicaux dans une compagnie , où une bienveillance mutuelle se fortifie par les amusemens qu'on s'y communique. Il en seroit comme autrefois chez les Grecs , où toute prétention à en imposer par un extérieur sérieux ou philosophique , cédoit à la musique. Athénée fait mention d'un jurisconsulte Masurius , qu'aucun , dit-il , n'avoit surpassé dans la science des lois et dans l'art de les interpréter : ce Masurius s'occupoit assidument de la musique , et jouoit très-bien de divers instrumens.

Le sage Lycurgue n'avoit pas oublié dans ses institutions l'effet que la musique produit :

pourquoi nos législateurs modernes dédaigneroient-ils de s'en occuper ?

La tradition du bonheur des Arcadiens a rempli l'ame de Virgile de douces ou magnifiques idées , et par-tout où elles sont tracées dans ses vers , elles nous rappellent le souvenir de l'âge d'or. Les anciens philosophes étoient nécessairement musiciens , parce que chez les anciens peuples , on s'aïdoit beaucoup de la musique pour répandre les exhortations à la vertu.

Que pouvons - nous faire de mieux que d'imiter ces peuples primitifs , dont la philosophie étoit plus pure que la nôtre ? Nous avons des poètes , des académiciens ; pourquoi le gouvernement ne recevrait-il point d'eux des odes , des couplets propres à être mis en musique , et où l'amour de la patrie , le sentiment naturel de bienfaisance , seroient échauffés par le récit des actions vertueuses ? Ce n'est pas simplement dans un journal que doit se consigner une belle action ou un acte remarquable d'héroïsme , de bienfaisance , mais plutôt dans un morceau lyrique , dans une romance , qui en perpétuent la mémoire par une mélodie brillante ou suave. Qu'on

n'en doute pas ; une ode , une romance bien faites , et accompagnées d'un beau chant , se répandroient bientôt dans toute la France , et contribueroient à chasser ces racleurs impitoyables qui , nous déchirant l'oreille avec leur chant discordant sur des couplets absurdes , semblent attester que notre nation est en général dans un profond état de barbarie relativement à la musique.

Je pourrais entrer dans mille détails pour donner des exemples de leçons morales qui produiroient un grand effet , étant données musicalement ; mais il suffit de renvoyer le lecteur à une dissertation postérieure , où j'examinerai les rapports les plus intimes de la musique avec la science morale.

On parle beaucoup de préceptes moraux pour le bonheur des hommes , et on semble ignorer que la musique est seule capable de faire sentir toute la force de ces préceptes. Donnez ces leçons morales sans musique ; elles iront difficilement au cœur , et n'effleureront que l'esprit , qui les rebute souvent comme des propos ennuyeux. Mais dites à un adolescent , de qui le sang bouillonne dans les veines , et dont l'esprit est capable
des

des meilleures conceptions : Jeune homme, aime-tu le spectacle ? . . . Sans doute , répondra-t-il . . . Eh bien ! observe dans les tragédies et dans tous les drames , si l'amour paternel , ou maternel , ou filial , ou conjugal , ne produit pas sur le théâtre de plus grands effets que les propos de tendresse entre les amans les plus passionnés. De là juge où tu dois puiser de préférence , et à longs traits , des sensations délicieuses . . . Tu n'as pas encore assez senti ; va à l'opéra ; écoute ces scènes où l'amour paternel d'Œdipe , où l'amour filial d'Antigone , sont mis en jeu : cherche des représentations musicales où l'amour des époux soit développé ; vas - y même au sortir d'une société où l'on a tourné en ridicule le lien conjugal. Dis-moi s'il y a rien de plus touchant que cet Orphée qui descend aux enfers pour réclamer l'épouse qu'il a perdue , et qu'il perd encore : écoute la musique de Gluk , écoute celle de Bertoni sur le même opéra ; dis-moi si la musique peut répandre plus de sensibilité dans les plaintes d'un amant que dans celles d'un époux. Ecoute cette ariette de Paësiello , *Mentre ti lascio o figlia* , où l'amour conjugal

est retracé avec les liens qui resserrent la commune tendresse de deux époux pour leurs enfans : dis-moi si la musique ne t'a pas fait éprouver toutes les peines que ressent un père ou un époux qui se sépare de ce qu'il a de plus cher ; dis-moi si la musique ne t'a pas fait , pour ainsi dire , toucher au doigt la force attrayante de l'attachement conjugal. En recevant ces impressions , dis-moi enfin si tu n'es pas disposé à respecter davantage la vertu de l'épouse de ton ami , qu'un autre ami non formé par la musique ne craindrait pas d'attaquer et de séduire.

Pour contredire le projet de répandre les effets musicaux , on m'objectera l'opinion de divers sages , dans des tems sur-tout où la science musicale étoit trop peu connue. Tel étoit le siècle de Quintilien , qui , en vantant beaucoup les effets de la musique , recommande néanmoins de se préserver de l'usage d'une musique qu'il appelle efféminée. On me dira que la musique rend les hommes efféminés , mous , excite leurs passions , encourage le peuple à la débauche. Il importe de résoudre une pareille objection.

Les Grecs employoient la musique dans

leurs fêtes, parce qu'ils avoient observé que les hommes qui s'enivroient, et qui, dans cet état d'ivresse, devenoient abrutis ou féroces, se trouvoient modérés par l'influence des sons musicaux ; leur brutalité étoit ainsi réprimée, et la musique aidoit à éviter des querelles et des meurtres.

On a tort de croire que la musique, en excitant des sensations douces et agréables, rend les hommes efféminés ou vicieux. Non, la nature n'est point si marâtre envers nous, que ce qu'elle nous offre de plus doux doive nous servir de poison. Le plaisir de la musique n'est pas plus immoral que le sublime plaisir qu'on trouve à être bienfaisant ou à aimer ses semblables. A la vérité, une chanson obscène devient plus piquante par la musique dont elle est embellie ; et ainsi la musique peut avoir une influence défavorable aux mœurs : mais il suffiroit au gouvernement d'interdire ces obscénités des poètes, et d'encourager les auteurs à multiplier les chansons ou couplets qu'on puisse appeler vertueux ; car l'immoralité n'est jamais dans les sons musicaux ; elle est toute dans les paroles

qu'on y ajoute, qui sont comme de traîtres commentaires de l'expression musicale.

Après avoir indiqué combien l'influence utile de la musique sur les mœurs s'étoit détruite en dirigeant presque uniquement les efforts des compositeurs vers les représentations théâtrales, après avoir démontré combien il est plus important de faire agir cette influence hors du théâtre, il nous reste à considérer comment la belle musique peut être conservée au théâtre sans préjudicier à l'influence morale que cet art sublime doit exercer sur une nation, ou plutôt en augmentant les effets de cette influence salutaire.

Panem et circenses, disoient les Romains, lorsque la corruption des mœurs avoit tellement gagné le peuple, qu'il falloit lui faciliter un peu d'oisiveté en lui procurant l'abondance des alimens, et qu'il falloit amuser ces oisifs par des fêtes publiques. Pour moi, je dirai, *panem et musicam*, en faveur d'un peuple dont on veut améliorer les mœurs. Les enchantemens de nos Circés n'offrent que des poisons funestes. Il convient de substituer à ces ridicules farces publiques, où la vertu joue presque toujours un mauvais rôle, des

fêtes où le charmant ascendant de la musique rende le peuple doux et content. Mais comme il faut aussi pourvoir aux amusemens plus recherchés des citoyens riches et soigneusement élevés , je ne proposerai point l'abolition des théâtres , suivant l'avis du philosophe de Genève ; car je redoute trop la froide inutilité des préceptes dictés par une sagesse trop austère.

Tout ce que nos théâtres peuvent offrir de contraire aux mœurs , se trouve dans les paroles mises en chant , plutôt que dans la musique dont on accompagne ces paroles. La musique renforce toutes les expressions , rend toutes sortes de scènes plus piquantes : ainsi , supprimez les chansons obscènes ou à double sens ; supprimez les scènes immorales ; et la musique , destinée par sa nature à confirmer le règne de la vertu , à répandre les sentimens d'un amour juste , ne participera plus aux crimes des représentations théâtrales. Il n'est rien de bon , dans ce qui est donné à la disposition de l'homme libre , qui ne puisse devenir entre ses mains un instrument de sa perversité. Telle est la musique , ainsi que les autres arts. Bien différente néanmoins des

autres arts , elle est incapable de blesser par elle-même la pudeur et la décence : elle s'élève par-là au-dessus des arts plus matériels , tels que la peinture et la sculpture , aptes à offrir des nudités et des situations qui alarment un cœur chaste.

Ce sont les opéras comiques , les petits opéras , qui , se rapprochant davantage des conditions ordinaires des citoyens , ont le plus d'influence morale sur les spectateurs. Au lieu d'intrigues et de scènes simplement spirituelles et amusantes ; au lieu que ces scènes tendent à corriger les mœurs par un innocent badinage , on nous offre , le plus communément , des poèmes amoureux , où un jeune couple de personnes des deux sexes , passionnément éprises l'une pour l'autre , viennent soupirer leur tendresse , et parviennent à triompher des obstacles qui s'opposent à leur union. Ainsi nos jeunes citoyens vont au théâtre pour apprendre que le suprême bonheur consiste dans une vive passion d'amour. Le poète qui ourdit l'intrigue de son drame , est toujours bien sûr de marier ses héros amoureux ; mais le jeune homme qui s'enflamme en écoutant l'opéra , n'est pas

sûr d'épouser celle à laquelle il livrera son cœur enflammé. Content des plaisirs de l'amour exagérés au théâtre , ou présentés sans épines , il finit par s'embarrasser peu de l'hymen qui légitimerait cet amour : l'hymen peut lui paroître gênant ; de deux objets mis l'un à côté de l'autre , dont l'un porte une gêne , l'autre n'en présente point , on juge bien qu'il choisira souvent le dernier , et le séparera de l'autre.

Une sévère morale prohibe ces sortes d'actions dramatiques , et la musique devrait se refuser à s'en rendre complice. Il faut avouer néanmoins que l'art musical étant singulièrement propre à exprimer le sentiment d'amour , ce seroit manquer la destination de cet art , que de lui interdire une semblable expression ; mais puisque la pudeur défend aux jeunes filles de déclarer leur amour jusqu'à ce qu'elles y soient autorisées par un nœud légitime , n'est-il pas immoral de rendre publique , sur un théâtre , la déclaration ordinairement assez prompte d'amour d'une jeune personne du sexe ? Ce sentiment ne lui est point défendu ; elle peut l'exhaler dans la solitude par une tendre romance , et lors-

qu'elle croit n'être point entendue. Les témoignages d'un tel sentiment ne doivent point être donnés par elle ouvertement, mais surpris dans des coups d'œil qui lui échappent, ou bien interprétés d'après une rougeur involontaire qui altère et embellit sa physionomie. Ces sortes de déclarations muettes ne sont-elles pas les seules qui conviennent à un sexe pudibond ?

On sait qu'en vertu de la fiction théâtrale, la scène est supposée se passer dans la solitude, quoiqu'elle soit vue par mille spectateurs; d'où l'on conclut que les déclarations entre deux amans, faites au théâtre, ont cet air de secret qui leur convient. C'est bien en ceci que réside le secret de la comédie, celui que tout le monde sait; mais à force de rendre journalières ces sortes de fictions, on perd nécessairement l'effet de cette réserve extérieure qui atteste la pudeur du beau sexe. On affiche publiquement ces sortes de déclarations, en prétendant user du droit de la fiction théâtrale. La publicité de ces scènes, trop souvent répétées, est tellement contraire au secret qu'on y veut feindre, qu'on n'y conserve point ordinairement la décence et
l'air

l'air de modestie que les bonnes mœurs exigent.

Comme les déclarations d'amour, à l'insçu des parens, entre de jeunes citoyens et de jeunes citoyennes, ne se font que furtivement et par l'effort de la passion en blessant certaines règles de bienséance, elles devroient être seulement devinées au théâtre. Ce n'est que hors du théâtre, où, sans préjudicier aux mœurs, la musique peut augmenter le charme de ces sortes de témoignages amoureux. Qu'un amant vienne de nuit sous les fenêtres de sa maîtresse, s'accompagner des instrumens pour rendre plus touchante la romance de son amour; je ne vois là que le cours naturel et permis d'une des plus douces affections humaines: mais il semble qu'à la rigueur on ne peut admettre avec moralité, au théâtre, que l'expression de l'amour paternel ou filial, ou de la tendresse conjugale, ou bien de l'expansion de l'amitié, outre les autres expressions où il ne s'agit point d'aimer. Nous avons déjà observé que ces sortes de sentimens produisent un plus grand effet sur la scène que l'expression d'amour entre deux jeunes gens animés du désir d'être unis par

l'hymen. Ainsi nous jugeons par les effets réels des poèmes et de la musique théâtrale, quelles sont les expressions auxquelles les compositeurs doivent préférablement s'attacher.

N'excluons pourtant du théâtre avec sévérité aucune action individuellement, à moins qu'il ne soit évident qu'elle est immorale. Consentons plutôt à ce que le légitime et pur épanchement de deux jeunes cœurs désirant le mariage, vienne quelquefois y figurer, mais à condition que l'ensemble de la pièce sera très-moral. Laissons au tact d'un auteur pénétré de toutes les convenances, à déterminer jusqu'à quel point il peut faire développer sur un théâtre le tendre chant de deux amans qui brûlent d'être unis par un lien éternel.

Le genre comique, ne consistant que dans un ridicule gai, est à peine susceptible d'être aidé par la musique, comme si c'étoit un genre au-dessous de la dignité de cet art. On peut seulement faire sentir dans la combinaison des sons musicaux un badinage innocent et léger; ce qui atteste l'innocence naturelle de l'art musical, si l'on peut s'ex-

primer ainsi : mais le vrai comique , plus estimable , tendant à corriger les mœurs par la caricature des caractères , est très-alliable avec la musique. Les opéras où l'héroïsme des vertus ainsi que des vices se développe dans sa sublimité et dans des excès , sont ceux où la musique établit sur tout son vaste domaine. Les plus grands moyens de la musique s'appliquent aux drames sérieux , de préférence aux opéras comiques : la raison en est que ces drames sont ou doivent être en général plus moraux que les autres ; l'application de l'art musical convenant mieux aux pièces les plus morales , il résulte évidemment de cette convenance , que la musique est destinée aux influences morales.

J'en ai dit assez pour ébranler les incrédules , me réservant de les soumettre plus positivement à reconnoître l'empire des influences musicales. Rappelons , à ce sujet , un passage de Plutarque , propre à exciter beaucoup de réflexions. « La juste proportion » des sons , dit - il * , ensuite la mesure , » ensuite la syllabe plus ou moins lente ou

* Plutarque , de la Musique.

» précipitée dans la mesure , constituent ce
 » qui s'appeloit autrefois en musique *les*
 » *mœurs* , et quand ils marchent bien en-
 » semble, *il est force qu'il se fasse rencontre*
 » *du sentiment.* »

On voit , par ces derniers termes de la traduction d'Amyot , comment les anciens reconnoissoient que la musique doit régner par le sentiment , comment elle fait naître le sentiment , et enfin qu'elle influe sur les mœurs par cet ascendant irrésistible.

Je m'arrêterai un instant sur ce passage de Plutarque , inintelligible pour le commun des lecteurs , quoique initiés dans notre art musical. Souvenons-nous que l'étude que nous embrassons ici ne nous offre de grandes difficultés , nous laissant presque tout le mérite des nouvelles découvertes , que parce que les Grecs , héritiers des progrès théoriques faits par les Egyptiens et auparavant par les Hébreux principalement , ont laissé perdre beaucoup de données de cette théorie , les ont encombrées de leurs calculs. Egarés par la prétendue science des nombres , ils se sont trop éloignés de la véritable science musicale , où , en quelque manière , le sentiment

commande aux nombres. Nous ne retrouvons çà et là , dans leurs écrits , que quelques étincelles propres à former la lumière dont nous avons besoin d'être éclairés. Ainsi, quels que soient mes efforts particuliers , voulant ressusciter la théorie sublime des influences morales dont nous traitons , ce sera beaucoup pour moi d'ouvrir seulement la carrière à d'autres amateurs studieux. Je crains seulement qu'en France il s'en trouve peu , à cause de la légèreté de ses habitans. Ces amateurs ou compositeurs auront surtout à étudier, par de nombreux essais , pour les divers genres de musique , quel rythme spécialement doit leur appartenir. Ils doivent considérer et fixer les divers caractères d'expression musicale résultant de la proportion des sons , de leur mesure lente ou précipitée , de leur *syllabisation*. Le sentiment musical crée des chef-d'œuvres ; mais l'observateur , en disséquant la forme de ces chef-d'œuvres , s'empare de modèles ou de règles fixes propres à multiplier d'autres chef-d'œuvres : l'art peut ainsi suppléer le génie. Voilà comment il faut entendre ce que dit Plutarque sus les *mœurs* en musique , et sur *la rencontre du sentiment*.

Qu'on me permette de citer un exemple du genre d'essais auxquels j'invite les théoriciens compositeurs de s'attacher. J'ai cru remarquer justement qu'un chant composé de spondées, encadrés dans une mesure lente de trois tems, suivis de quelques iambes propres à animer le mouvement sans l'accélérer, mis ensuite en opposition avec un chant tout composé de dactyles sur la mesure pressée de deux par quatre, produiroit un grand effet. Il m'a semblé que cette marche musicale, qui guideroit l'inspiration mélodique du compositeur plein de son sujet, pourroit adoucir la férocité de partis horriblement acharnés les uns contre les autres. S'il est vrai qu'en tems révolutionnaire il ne suffise pas de punitions sévères à craindre, ni de sentir qu'un parti doit redouter l'autre, parce que, prenant alternativement des avantages l'un sur l'autre, mille inconvéniens s'ensuivent des animosités prolongées; s'il est vrai qu'en semblable hypothèse il ne résulte qu'un échange alternatif de crimes ou d'excès toujours trop insuffisamment étouffés; l'effet musical, d'où résulteroit un adoucissement insensible des passions haineuses, seroit donc bien recom-

mandable. Il m'a semblé que par l'artificieux procédé musical que je viens d'exposer, on pouvoit opérer cette *rencontre du sentiment* dont parle Plutarque. A la vérité, je n'ai été à portée de faire là-dessus qu'un foible essai dans des coteries villageoises ; mais j'ai senti qu'on pouvoit donner un grand attrait à ce genre de musique par le grand nombre et le choix des chanteurs et des instrumens, et qu'il produiroit un effet merveilleux, sur-tout si les auditeurs ne se doutoient pas de l'intention. Or ils ne s'en douteront pas, lorsque le gouvernement aura fait au peuple comme une habitude des fêtes musicales.

Du reste, une fois qu'on a choisi précisément le genre de rythme et les paroles analogues, pour peu qu'on ait le cœur plein du sentiment qu'il faut rendre, la mélodie naît, comme naturellement, sur ce rythme. Quelques foibles ou insuffisans que puissent être mes essais personnels dans la pratique *, je

* Après avoir fait cette dissertation, le hasard m'ayant porté à relire l'Art poétique d'Horace, j'ai été bien content d'y voir que je m'étois rencontré avec les anciens, qui avoient remarqué les effets résultans d'un juste mélange des spondées et des iambes.

ne crains pas de répondre de la justesse de ce but en théorie; savoir : les compositeurs ont à déterminer dans chaque genre d'expression musicale , quel est le mètre , ou le mélange de mètres , qu'il convient spécialement d'adopter. J'ai lieu de soupçonner que Gluk s'étoit fait un système particulier où cette recherche ne lui avoit pas été étrangère , dans le sens où les philosophes musiciens de l'antiquité l'avoient envisagée ; mais il n'a laissé que de beaux modèles , et non des règles écrites.

Observons , pour l'honneur de l'art que nous étudions , et relativement au bonheur que cet art promet , observons , dis-je , qu'il n'est point de fêtes sans musique *. Nous

* Grétri a fait la même observation que moi , qui n'ai lu son ouvrage qu'après avoir achevé celui-ci. J'aime à voir combien souvent mes idées sont d'accord avec les siennes. Grétri a parlé de morale par sentiment , tout en voulant parler de musique. Il a compris qu'on ne pouvoit étudier les mystères de cet art sans étudier spécialement l'homme naturel et l'homme dégradé. Ici l'artiste , en suivant une impulsion naturelle , a mérité un rang parmi les philosophes. Le sentiment musical a initié en quelque sorte son intelligence dans les mystères de la morale , et je suis persuadé que sans l'étude de la musique , il n'eût point aperçu quelques fines
 puisons ,

puisons , pour ainsi parler , dans les viscères de l'art musical , ces notions , que les fêtes n'ont un caractère auguste et solennel que lorsqu'elles sont consacrées par la religion ; *fêtes religieuses*.... que ces fêtes sont propres à donner de l'intensité aux sentimens de bravoure ; *fêtes militaires*.... à rendre plus éclatans les transports d'une joie universelle , comme à l'époque d'une paix honorable qui promet

nuances des passions qui échappent au moraliste ordinaire , et qu'il a très-bien saisies. Ce que je dis de Grétri , comme d'un artiste charmant qu'on ne soupçonnoit guère de pouvoir atteindre les hauteurs de la philosophie , combien le pourrois-je dire , à plus forte raison , du sensible , de l'éloquent J. J. Rousseau. Celui-ci s'est plus adonné à la philosophie qu'à la musique ; mais la musique l'a introduit dans les sentiers les plus cachés de la philosophie. Si ses écrits nous intéressent plus que ceux de Voltaire , c'est que celui-ci a négligé les études de cet art créateur du sentiment. Au reste , dire que les écrivains , les poètes , les philosophes doivent puiser leur science dans les viscères de l'art musical , ce n'est que faire revivre une antique vérité. Les philosophes Pythagore , Platon et Aristote n'étoient-ils pas instruits de la musique ? Anacréon , Pindare et Sapho n'étoient-ils pas philosophes et musiciens ? Leur poésie auroit-elle été si tendre , si lyrique , si sublime , sans les inspirations que la musique leur fournissoit ?

l'abondance, ou à exprimer combien le peuple se sent heureux de son gouvernement ; *fêtes populaires*... enfin , à retracer la douceur de la vie champêtre , la naïveté des pasteurs , le bonheur des simples agriculteurs ; *fêtes champêtres ou pastorales*... Répétons-le ; aucune fête ne va sans musique. Nous apprenons dans l'art musical quels sont les sentimens auxquels il faut s'appliquer à donner de l'intensité pour le bonheur des peuples , parce qu'en étudiant cet art , nous reconnoissons à quelles expressions plus renforcées de tels ou tels sentimens il est véritablement propre.

Je prierai le lecteur qui s'adonne avec moi aux études de morale et de l'influence que la musique peut avoir sur les mœurs publiques , de ne point passer légèrement à une autre de mes dissertations ou points d'étude , sans avoir un peu réfléchi sur le premier objet que je lui soumets. J'ajouterai encore quelques observations touchant les leçons morales qu'on rapporte des effets musicaux , au risque de tomber dans des répétitions , qui , j'espère , seront excusées , toutes les fois qu'elles présenteront un peu plus de développemens.

Pour peu que notre éducation ait été soi-

gnée, nous savons en quoi consistent les préceptes principaux de la saine morale naturelle. Ces préceptes sont d'ailleurs si simples, tiennent de si près à la raison universelle, que l'homme du peuple peu instruit ne les ignore pas lui-même. Le point essentiel à rechercher n'est donc pas de répandre proprement l'instruction morale. Faut-il de grands efforts pour avertir chacun de ne se comporter envers autrui que comme il voudroit qu'on se comportât envers lui; qu'ainsi il doit être juste: de révéler la divinité; qu'ainsi il doit être religieux: de respecter ses parens; qu'ainsi les devoirs de reconnaissance et d'amour filial sont indispensables: de faire un cas précieux du lien conjugal; qu'ainsi les époux doivent être unis du nœud le plus intime: enfin, d'aimer ses enfans, ses frères, ses amis, tous ses semblables; que de là découlent tous les droits de l'humanité, de la pitié, de la bienfaisance?

N'est-il pas sur-tout plus important et absolument nécessaire d'inspirer des sentimens d'attrait vers la morale, qui en font exécuter véritablement les préceptes? C'est peu de chose d'apprendre à un enfant les devoirs de la justice; c'est beaucoup de lui inspirer l'amour

de la justice : ce n'est presque rien de l'avertir de l'existence d'un Dieu ; c'est un grand point de remplir son ame d'amour et de vénération profonde envers le créateur de l'univers. Enfin, les bons sentimens de morale, le suave plaisir de la vertu, le penchant à rechercher ce plaisir, à s'y complaire uniquement, à s'en faire, pour ainsi parler, une louable *accoutumance* ; voilà, sans doute, l'objet de préférence que tout instituteur de morale doit se proposer.

Je ne répéterai point ici ce que je dis ailleurs pour démontrer combien on peut être aidé à cet égard par l'ascendant de la musique. Je recherche des leçons d'amour pour la morale plutôt que des leçons de morale. Je les trouve dans quelques romans bien faits où sont racontées des fictions historiques touchantes ; je les trouve dans des traits d'histoire véritables, dans le pathétique de quelques morceaux d'éloquence ou de poésie ; mais je ne trouve nulle part les leçons d'amour aussi frappantes, aussi propres à s'insinuer dans mon cœur, que lorsque la douce harmonie des sons y ajoute la puissance naturelle de ses effets.

Exige-t-on la preuve de ce que j'avance ? Nous la trouverons aux théâtres , puisqu'on ne produit que là de grands effets musicaux dans notre siècle. Voyez-y cette épouse vertueuse qu'on arrache violemment du sein de son époux ; écoutez ces accens plaintifs et déchirans de l'un et de l'autre , ces nuances infiniment variées de sentimens divers que ma plume et aucune langue ne sauroient rendre , que la musique seule exprime avec plus d'abondance dans les accompagnemens qu'il ne peut s'en trouver dans la mélodie d'une voix isolée. Combien de voix ne vous invitent pas , du fond de chaque instrument sonore , à vous intéresser à ce que ces époux jouissent en paix de leur tendresse mutuelle ? Votre cœur partageant leur situation , se la rend propre , appète , pour ainsi dire , leur bonheur ; leur respiration est péniblement altérée ; la vôtre s'altère aussi : leur poitrine est oppressée ; la vôtre aussi. Les auditeurs s'unissent à l'acteur par l'analogie des sensations. La musique se charge de prouver ainsi , mieux que tout philosophique raisonnement , qu'il existe un lien naturel , universel , de fraternité entre les hommes : on ne peut que souffrir en

sentant que notre semblable souffre ; cette souffrance , musicalement exprimée , se transmet avec un mélange de plaisir , par lequel nous semblons aimer à souffrir avec notre semblable qui souffre. O musique ! tu m'apprends à chérir l'union vertueuse des époux , et tu me donnes une grande leçon de morale que je recevrois froidement dans les simples préceptes du moraliste.

Mais écoutez , dans une autre scène , ce père attendri sur le sort d'une fille chérie , cette fille pleine d'amour pour un père adoré. Je ne veux ici vous peindre aucune de ces situations. Quelque habile que je fusse à tracer un tableau de ce genre , je resterois trop au-dessous de mon sujet ; nul écrivain , nul orateur n'offrira une peinture assez éloquente en comparaison de la peinture musicale. Je vous renvoie donc aux scènes théâtrales embellies des chef-d'œuvres des compositeurs musiciens ; vous apprendrez là sur-tout à vous complaire dans ce sentiment d'une morale sainte qui consacre la plus douce existence des parens à aimer vertueusement leurs enfans ; c'est dans des sons artificieusement combinés que vous ressentirez les vives étrein-

tes de l'amour paternel ou filial ; c'est de cette source féconde que les écoulemens d'une tendresse fortement émue viendront inonder votre cœur : il sera accablé d'une surabondance d'émotions qu'il recevra ; ou plutôt il sera transporté , ravi par ces émotions. Vous participerez aux charmes de la plus douce vertu ; vous serez élevé comme au-dessus des sensations terrestres ; vous serez balancé , avec un aimable transport , comme dans un monde aérien (et ce sont en effet les seuls ébranlemens de l'air mis en harmonie avec les fibres de votre sensibilité qui agissent sur vous) ; enfin , si je puis m'exprimer ainsi , vous serez céleste.

Je pourrais vous en dire autant de tous les effets musicaux exprimant l'amitié et l'amour , en vous observant que vous n'en recevrez de sensations agréables qu'autant que cette amitié et cet amour seront légitimes et vertueux. La correspondance , l'analogie , la ressemblance de ces effets avec ceux qui expriment l'amour paternel , filial , ou conjugal , ou fraternel , démontrent que la musique généralise , pour ainsi dire , le sentiment d'amour ; comme aux yeux du philosophe , un constant et

fidèle ami se trouve placé à l'égal d'un frère , ou d'un fils , ou d'un père , suivant les relations d'âge que les soins amicaux peuvent offrir ; considérez dans tous ces rapports d'amour qui sont l'unique fondement de la grande morale des peuples , combien la musique exerce un puissant empire ; et dites si elle ne produit pas des leçons d'amour pour la morale que nous recherchons plutôt que les simples instructions du moraliste.

Nous voilà , je pense , assez convaincus de la puissance de l'art musical à confirmer , à répandre le sentiment universel d'amour réciproque entre les hommes , qui est un des fondemens de la sagesse morale. J'entrerais dans de plus amples détails , en traitant des rapports de la musique avec la science morale. Tout le monde sait combien aussi il appartient au domaine de la musique de fortifier l'autre base principale de l'édifice moral , qui est , amour et respect envers la divinité : sentiment qui contient l'espérance , la supplication , les vives instances d'une créature foible et abandonnée. En ce point , l'ascendant musical a tant de latitude , que je dois me réserver d'en traiter particulièrement. Il suffit

d'activité de soldes de retour

(89)

suffit de nous rappeler l'effet admirable des chants augustes et religieux , la nécessité où , dans toutes les situations pénibles de l'innocence en péril , on est d'avoir recours à un être supérieur , et combien la créature infortunée se prosternant avec l'accent de la confiance aux pieds de l'invisible Divinité , l'harmonie des sons les plus touchans semble rapprocher d'elle les secours de cette Divinité , lui donne comme un gage de ses espérances , rend , pour ainsi parler , aux yeux de l'ame , la Divinité présente et visible. Aussi les compositeurs de drames sont très-souvent dans le cas d'employer ces invocations à l'Être suprême : et à cet égard ils ont le droit d'user merveilleusement des moyens musicaux ; bien loin qu'on puisse reprocher aux auteurs ces retours continuels vers la Divinité , nous devons convenir qu'ils n'ont véritablement rien de mieux à faire , autant pour l'intérêt de la représentation que pour le triomphe de la musique.

Si en retrouvant les grands effets de l'influence musicale dans ce qui constitue la morale naturelle , nous reconnoissons que l'homme seul , parmi les créatures animées , a

M

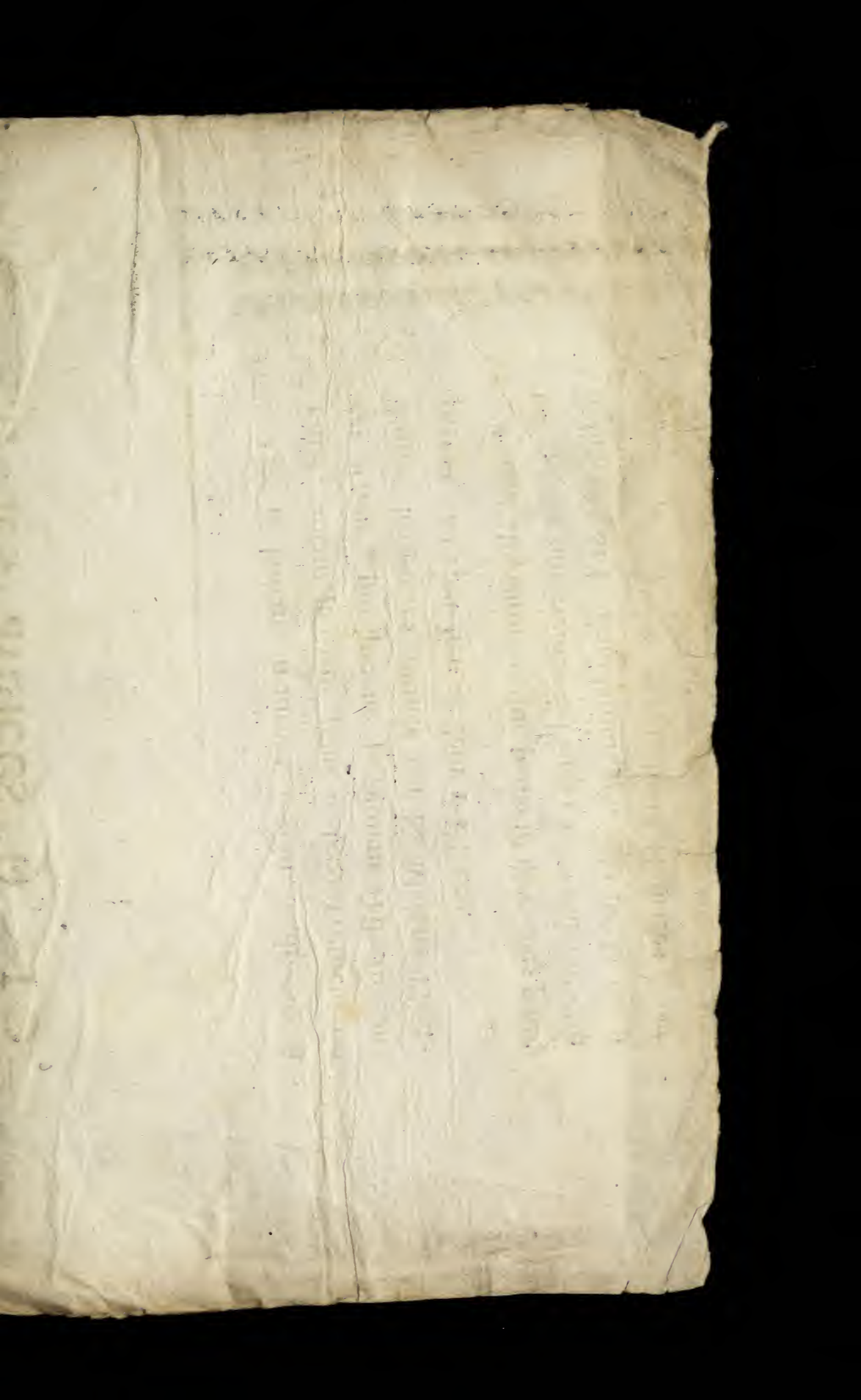
reçu la musique en sa possession ; si ce caractère distinctif de l'homme s'accorde avec l'autre caractère qui le distingue de la *brute*, savoir, qu'à lui seul appartient la morale, nous déduirons une conséquence bien simple ; c'est qu'en même tems à l'homme seul il appartient de vivre en société réglée par des lois. Quelles seront ces lois ? nous ne dirons pas en vain qu'elles seront musicales. Oui, si la musique est l'expression du vrai moral, et si hors du vrai moral il n'est point de musique ; si l'étude de l'art dont nous traitons conduit au discernement des affections vertueuses par l'analogie qui existe entre les effets musicaux et les affections morales, les législateurs eux-mêmes n'auront peut-être pas à dédaigner de suivre les vestiges d'Orphée. Avant de considérer Orphée comme législateur, ils voudront bien le considérer comme imbu de la théorie de l'art musical : sous ce rapport, ils sentiront qu'on s'assure mieux de la bonté des lois, dès qu'on a reconnu dans l'étude proposée, chaque point de profondeur des affections morales dont la musique est le plus éloquent interprète. La législation n'a ensuite qu'à fortifier, soutenir ce qui sert à

remplir ces justes affections de l'homme en société : on peut acquérir de vraies notions de morale dans la théorie de la musique , tout comme on doit extraire des préceptes moraux les plans simples et immuables d'une heureuse législation.

Donc la musique , si puissante à influer sur l'éducation de la jeunesse , étant à la fois bien favorable lorsqu'elle est resserrée dans des foyers domestiques , et lorsqu'elle distribue ses dons à des assemblées populaires , s'étend encore par de secrètes voies jusqu'à toutes les hauteurs de la législation.

En présentant des études sur l'art musical , nous sommes obligés de procéder d'une manière inverse de celle qui s'observe dans l'étude des autres sciences. La partie transcendante de notre théorie , qu'on peut appeler *sentimentale* , doit être exposée la première , comme ne s'adressant qu'aux hommes déjà instruits : nous devons pourtant nous expliquer assez clairement pour que le lecteur ignare puisse sentir , comme par instinct , la vérité de nos explications. Ce n'est qu'après que les grandes vérités de la théorie ont été senties , qu'on aura à suivre les procédés

d'instruction élémentaire de l'art , qu'on est libre de présenter sous diverses formes , pour faciliter l'instruction sur la combinaison des sons ; ainsi l'alphabet de ces sons n'est point la première chose à y apprendre. L'étude de la législation a précisément cela de conforme avec l'étude de la théorie musicale ; car on n'y doit déduire les règles particulières et élémentaires, qu'après avoir analytiquement présenté à l'attention du lecteur les grandes vérités générales qui affectent plutôt le sentiment qu'elles ne convainquent l'esprit. On ne se doutoit peut-être pas , dans ce siècle , qu'il fût utile aux hommes studieux de science législative , de commencer par l'étude de la théorie musicale. C'est pourtant ce qu'avoit fait Orphée , et ce que l'Hermès égyptien avoit cru être le plus régulier.



qui
257
public, et toutes réclamations et pièces à cet
égard, devront être adressées directement à Son